

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 30 novembre 2009

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 28 septembre 2009	(p. 5)
<i>Installation</i> de monsieur Jean-Claude Ollivier dans ses fonctions de conseiller communautaire	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 en date du 25 avril 2008 (dossier n° 2009-1082)	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2009-1083)	(p. 5)
<i>Lettre</i> d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de l'association "Les Biennales de Lyon" au cours des exercices 2005 et suivants	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (Avicca) - (dossier n° 2009-1140)	(p. 15)

Le texte des délibérations n° 2009-1082 à 2009-1146 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 392.

<b>N° 2009-1082</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président en matière d'actions en justice intentées pour l'année 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)
<b>N° 2009-1083</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 12 octobre 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 5)

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2009-1084</b>	<i>Attribution d'une participation complémentaire au Sytral pour la mise en place d'une tarification intermodale TER-TCL pour 2009 et 2010 -</i>	(p. 6)
<b>N° 2009-1085</b>	<i>Lyon 3° - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Aménagement de la gare de la Part-Dieu - Phase 1 - Convention de participation financière aux travaux -</i>	(p. 6)
<b>N° 2009-1086</b>	<i>Lyon 3° - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu - Phase 2 - Convention de participation financière aux études de programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
<b>N° 2009-1087</b>	<i>Lyon 2° - Parc public de stationnement Perrache-Archives - Adoption des tarifs - Convention de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 - Avenant n° 2 -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-1088</b>	<i>Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire de la Communauté urbaine - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1089</b>	<i>Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle - Lancement de la concertation préalable -</i>	(p. 8)

<b>N° 2009-1090</b>	<i>Utilisation d'appuis du réseau public d'électricité pour le cheminement du réseau de fibre optique Criter - Convention cadre avec le Syder et ERDF -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1091</b>	<i>Francheville - Création du carrefour à feux chemin de la Poterie-avenue Table de Pierre - Acceptation d'une offre de concours du Sytral pour des travaux de signalisation lumineuse - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1092</b>	<i>Environnement et développement durable - Signature d'une convention de partenariat avec la ville de Lyon, l'UNEP Rhône-Alpes Auvergne et la DRAAF Rhône-Alpes -</i>	(p. 9)

## COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

<b>N° 2009-1093</b>	<i>Saint Fons - Station d'épuration - Renouvellements de matériels - Unité de traitement 3 des eaux et four 1 d'incinération des boues - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
<b>N° 2009-1094</b>	<i>Eau et assainissement à Madagascar - Mise en réseau et appui à la Coopération décentralisée et non gouvernementale - Attribution d'une subvention à l'association pS-Eau pour 2009-2010 -</i>	(p. 34)
<b>N° 2009-1095</b>	<i>Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 -</i>	(p. 34)
<b>N° 2009-1096</b>	<i>Lutte contre le changement climatique et freins rencontrés par les entreprises - Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire Pacte de l'institut d'études politiques de Grenoble -</i>	(p. 29)
<b>N° 2009-1097</b>	<i>Eau potable - Traités d'affermage de la production et de la distribution d'eau potable avec les sociétés Veolia eau-Compagnie générale des eaux et la Société de distribution d'eaux intercommunales (SDEI) - Approbation des avenants n° 17 -</i>	(p. 34)

## COMMISSION URBANISME

<b>N° 2009-1098</b>	<i>Villeurbanne - Quartier Saint-Jean - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 16)
<b>N° 2009-1099</b>	<i>Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Convention-cadre 2009-2014 - Avenant n° 1 à la convention d'application pour l'année 2009 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 18)
<b>N° 2009-1100</b>	<i>Bron - Bron Terraillon - Plan de sauvegarde - Avenant n° 1 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1101</b>	<i>Lyon - Etude de déclinaison opérationnelle des besoins en habitat - Convention de participation financière -</i>	(p. 19)
<b>N° 2009-1102</b>	<i>Champagne au Mont d'Or - Aménagement des places Ludovic Monnier et des Anciens combattants et de la rue Simone Balaÿ - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1103</b>	<i>Craponne - Aménagement du mail piéton - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1104</b>	<i>Fontaines sur Saône - Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 20)
<b>N° 2009-1105</b>	<i>Lyon 1er, Lyon 2° - Rives de Saône - Création du cheminement continu du site Kitchener Marchand au bas-port Gillet - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 20)
<b>N° 2009-1106</b>	<i>Lyon 2° - Rives de Saône - Aménagement du bas-port Rambaud et espace Kitchener Marchand - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 20)
<b>N° 2009-1107</b>	<i>Lyon 4°, Caluire et Cuire - Rives de Saône - Aménagement du chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clemenceau - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 20)
<b>N° 2009-1108</b>	<i>Lyon 5° - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 20)
<b>N° 2009-1109</b>	<i>Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 20)
<b>N° 2009-1110</b>	<i>Lyon 9° - Rue Sergent Michel Berthet - Révisions de prix - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1111</b>	<i>Lyon 8° - ZAC Mermoz nord - Approbation du bilan financier prévisionnel, de la participation d'équilibre communautaire et du mode de réalisation en régie directe -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1112</b>	<i>Lyon 9° - ZAC sud du quartier de l'Industrie - Avenant n° 1 au protocole de liquidation - Participation d'équilibre complémentaire -</i>	(p. 32)

<b>N° 2009-1113</b>	<i>Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Déclaration de projet -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1114</b>	<i>Villeurbanne - ZAC Charpennes Wilson - Suppression -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1115</b>	<i>Lyon 9° - Grand projet de ville (GPV) de la Duchère - Opération de démolition, réhabilitation et résidentialisation des immeubles 410, 420 et 430 par l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat - Participation financière de la Communauté urbaine - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 20)
<b>N° 2009-1116</b>	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 - Financement 2009 des directeurs de projet, des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et des actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Conventions de participation financière -</i>	(p. 21)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

<b>N° 2009-1117</b>	<i>Augmentation de l'autorisation de programme globale 2009 logement social - Affectation du disponible et diminution de l'autorisation de programme globale 2009 réserves foncières -</i>	(p. 21)
<b>N° 2009-1118</b>	<i>Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2009 - Décision modificative -</i>	(p. 21)
<b>N° 2009-1119</b>	<i>Exercice 2009 - Décisions modificatives n° 2 - Tous budgets -</i>	(p. 21)
<b>N° 2009-1120</b>	<i>Utilisation de contrats d'ouverture de crédit de trésorerie pendant l'exercice 2010 -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1121</b>	<i>Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2010 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2010 -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1122</b>	<i>Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2010 -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1123</b>	<i>Emprunt à court terme pour l'exercice 2010 - Utilisation en trésorerie -</i>	retiré
<b>N° 2009-1124</b>	<i>Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2010 - Cadre général -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1125</b>	<i>Convention d'échange de données entre la Communauté urbaine et ses communes membres et les gestionnaires de services publics - Abrogation de la délibération n° 2000-5167 en date du 27 mars 2000 -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1126</b>	<i>Prestations d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (hors Centre d'échanges de Lyon Perrache) - Lot n°1- Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1127</b>	<i>Prestations de conseils juridiques hors contentieux - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1128</b>	<i>Atelier de reprographie - Location et maintenance de 3 copieurs numériques haut débit (deux copieurs noir et blanc et couleur et un copieur noir et blanc) et leur progiciel de gestion d'impression - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 34)
<b>N° 2009-1129</b>	<i>Fourniture d'articles et d'appareillages électriques pour les services de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : fournitures pour protections et distribution - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 34)
<b>N° 2009-1130</b>	<i>Achat de prestations liées aux déplacements de délégations ville de Lyon-Communauté urbaine - Convention de groupement de commandes -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1131</b>	<i>Modification du tableau des effectifs - Régime indemnitaire de fonctions -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1132</b>	<i>Mise en recouvrement d'un trop perçu - Remise gracieuse accordée à M. Philippe Nolin -</i>	(p. 33)
<b>N° 2009-1133</b>	<i>Comité social du personnel de la Communauté urbaine - Avenant n° 1 à la convention du 5 mars 2009 - Subvention financière 2009 -</i>	(p. 28)
<b>N° 2009-1146</b>	<i>Convention de fonction d'agglomération et de centralité Rhône-Alpes-Communauté urbaine 2009-2015 -</i>	(p. 24)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2009-1134</b>	<i>Dispositif régional Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud pour son programme d'actions 2009-2010 -</i>	(p. 9)
<b>N° 2009-1135</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon - Convention annuelle 2009 -</i>	(p. 32)

<b>N° 2009-1136</b>	<i>Mobilisation des entreprises pour l'emploi des jeunes (MEJ) - Attribution d'une subvention à l'association Solen pour son programme d'actions 2009-2010 -</i>	(p. 10)
<b>N° 2009-1137</b>	<i>Modalités d'appui au développement d'Euronews -</i>	(p. 10)
<b>N° 2009-1138</b>	<i>Bioparc Lyon - Avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (Serl) -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1139</b>	<i>Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Modification de la répartition entre les zones d'activités des autorisations de programme individualisées en 2006 -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-1140</b>	<i>Adhésion à l'association des Villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca) - Désignation d'un représentant -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-1141</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Bioforce - Année 2009 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1142</b>	<i>Actions d'éducation au développement - Attribution d'une subvention à l'association Afrikassoly - Année 2009 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1143</b>	<i>Actions de coopération avec le centre hospitalier point G de Bamako - Attribution d'une subvention au centre hospitalier Le Vinatier - Année 2009 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1144</b>	<i>Projet de création d'une plateforme web communautaire sur le microcrédit - Attribution d'une subvention à l'association Xeetic pour l'année 2009 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2009-1145</b>	<i>Institut Aspen - Attribution d'une subvention - Année 2009 -</i>	(p. 16)

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb**  
**président**

Le lundi 30 novembre 2009 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 20 novembre 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

*(Monsieur Marc Augoyard est désigné).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dargone, MM. David, Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne J.C. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

**Absents non excusés :** M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas).

---

**Installation de monsieur Jean-Claude Ollivier**  
**dans ses fonctions de conseiller communautaire**

**M. LE PRÉSIDENT :** Le conseil municipal de Neuville sur Saône, lors de sa séance du 26 novembre dernier, a désigné monsieur Jean-Claude Ollivier en tant que délégué communautaire suite à la démission de monsieur Michel Auroy.

Monsieur Jean-Claude Ollivier a été convoqué pour notre séance mais n'a pas pu se rendre disponible pour des considérations professionnelles. Celui-ci est toutefois d'ores et déjà installé dans ses fonctions.

---

**Adoption du procès-verbal de la séance publique**  
**du 28 septembre 2009**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 28 septembre 2009. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

**Compte-rendu des décisions prises**

**N° 2009-1082 -** Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président en matière d'actions en justice intentées pour l'année 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**N° 2009-1083 -** Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 12 octobre 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que nous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2009-1082 ainsi que celles prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du dossier numéro 2009-1083. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**Lettre d'observations définitives de la**  
**chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes**  
**concernant la gestion de**  
**l'association Les Biennales de Lyon**  
**au cours des exercices 2005 et suivants**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance la lettre d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association Les Biennales de Lyon au cours des exercices 2005 et suivants.

Cette lettre vous a été transmise avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu la lire.

En application de l'article L243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débat. Aucune demande d'intervention n'a été présentée en conférence des présidents, je vous demande donc de bien vouloir m'en donner acte.

*(Acte est donné).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, nous allons passer maintenant aux dossiers pour lesquels la conférence des présidents a retenu des interventions. Je vous rappelle que la conférence accorde à chaque groupe qui en fait la demande des temps de parole précis. Pour la bonne organisation de nos débats, je vous remercie de respecter ces temps de parole, que j'annoncerai pour chaque intervenant.

### PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

**N° 2009-1084 - déplacements et voirie** - Attribution d'une participation complémentaire au Sytral pour la mise en place d'une tarification intermodale TER-TCL pour 2009 et 2010 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Roger-Dalbert a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-1084. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

**Mme ROGER-DALBERT**, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, le présent rapport a pour objet l'approbation de la convention de financement concernant la mise en place d'un titre de transport multimodal entre le Sytral, le département du Rhône et la Communauté urbaine pour les exercices 2009-2010. Le montant de la participation du Grand Lyon s'élèvera à 450 000 € pour chacune de ces deux années. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. TOULERON** : Monsieur le président et chers collègues, nous partageons bien entendu l'ambition de la mise en place d'une tarification multimodale sur l'ensemble de l'aire urbaine de Lyon, avec l'objectif de généralisation d'un titre unique de transport. Nous approuvons donc ce rapport qui va dans ce sens.

D'ailleurs, au-delà de la convention avec la Région et le Sytral permettant de poursuivre la démarche de tarification intermodale TER-TCL, nous devons saluer au passage les démarches mises en œuvre entre le Sytral, la Région et les autorités organisatrices des transports des agglomérations de Grenoble et Saint Etienne qui ont permis, pour cette rentrée 2009, la mise en place de titres de transports TER-TCL-TAG pour l'agglomération grenobloise ou TER-TCL-STAS pour l'agglomération stéphanoise.

Nous souhaitons insister plus particulièrement sur un objectif qui nous semble toujours central lorsqu'il est question de tarification : c'est celui de l'extension d'une tarification sociale. Derrière cet objectif, nous visons évidemment les droits à la mobilité, droits qui peuvent être mis à mal par la précarisation qui tend à toucher un nombre croissant de familles. De ce point de vue, nous saluons la décision qui a été prise par le Sytral cette année de ne procéder à aucune augmentation sur tous les tarifs relevant de la tarification sociale, une tarification qui touche un nombre important de familles puisqu'elle représente près d'un tiers des abonnements, soit près de 40 000 mensuels.

La mise en place d'une tarification intermodale ne doit pas oublier cet objectif. Aujourd'hui, cet aspect des politiques tarifaires connaît en fait des différences non négligeables dans les réseaux partenaires, qui ont parfois des pratiques plus restrictives. Nous souhaitons donc que l'homogénéisation progressive des politiques tarifaires se poursuive, avec une

prise en compte plus soutenue de la nécessité de développer une politique sociale de tarification.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. VINCENT** : Monsieur le président, mes chers collègues, nous devons délibérer ce soir sur la tarification commune TER-TCL. Pour développer les transports en commun et inciter nos concitoyens à laisser leurs voitures, il faut une organisation pratique. Or, l'existence de plusieurs partenaires dans la politique des transports ne simplifie rien. Il est donc toujours plus positif de réussir à mettre en œuvre des synergies entre les acteurs.

De plus en plus, avec les prix de l'immobilier, les personnes qui travaillent dans le Grand Lyon ou même dans Lyon sont obligées d'habiter plus loin, parfois même en dehors de l'agglomération lyonnaise. De ce fait, les TER sont un outil nécessaire, une alternative crédible à la voiture. Encore faut-il qu'arrivé à Lyon, il ne soit pas trop compliqué de prendre un bus, un métro ou un tramway. Devoir attendre aux guichets ou aux distributeurs automatiques n'incite pas à prendre les transports en commun lorsqu'on vient de passer trente minutes dans un train souvent bondé en raison de son succès.

Donc, développer une tarification commune TER-TCL est une bonne chose. Cette tarification intermodale participe à une vision métropolitaine qui, à terme, conduira à la création d'une grande autorité organisatrice des transports, du moins si la réforme territoriale prend le bon chemin, à savoir celui de l'écoute des élus de terrain.

Puisqu'il faut adapter les matériels et établir des partenariats pour le fonctionnement, la délibération augmente notre participation au Sytral pour un montant de 450 000 € par an en 2009 et 2010. Il est quelque peu regrettable de devoir délibérer seulement en fin d'année sur cette augmentation pour 2009 alors que le projet n'est pas nouveau.

Enfin, nous tenons à souligner que cette décision est bien un partenariat équilibré avec le Conseil général qui augmentera lui aussi du même montant sa participation. Cela semble évident, compte tenu de la nature du Sytral et de l'implication des deux collectivités, mais rappeler les coopérations existantes et efficaces est toujours nécessaire.

Notre groupe votera ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

**N° 2009-1085 - déplacements et voirie** - Lyon 3° - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement de la gare de la Part-Dieu - Phase 1 - Convention de participation financière aux travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2009-1086 - déplacements et voirie** - Lyon 3° - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu - Phase 2 - Convention de participation financière aux études de programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1085 et 2009-1086. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

**M. GLÉRÉAN**, rapporteur : Le premier rapport concerne l'aménagement de la gare de la Part-Dieu (phase 1) avec une convention de participation financière aux travaux pour un montant de 723 200 €.

Le second prévoit l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu (phase 2) avec une convention de participation financière aux études de programme et une subvention de 60 650 €.

Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole au groupe Les Verts.

**Mme CHEVALLIER** : Monsieur le président, mes chers collègues, j'interviens sur les deux délibérations dont on vient de parler qui concernent la gare de la Part-Dieu, à savoir la réalisation des travaux de la phase 1 pour la première délibération et la participation au financement des études de la phase 2 pour la seconde délibération.

Les travaux de la phase 1 qui vont être réalisés en 2010 vont permettre une première amélioration pour les usagers des trains grandes lignes et régionaux mais aussi pour les habitants ou les usagers des transports en commun qui traversent la gare. Cette première phase étant limitée à une réorganisation des espaces, du mobilier, à une meilleure signalétique, l'amélioration risque d'être vite absorbée par l'augmentation régulière du nombre de personnes qui fréquentent la gare -on indique 87 000 personnes aujourd'hui et une prévision de 130 000 personnes en 2013 pour les jours ordinaires-, augmentation dont nous ne pouvons que nous réjouir car elle correspond à une progression de l'usage des transports en commun.

Il faut aussi noter, en parallèle, que l'ouverture prochaine de la nouvelle gare Jean Macé, inaugurée le 8 décembre prochain, va améliorer le fonctionnement de la gare de la Part-Dieu. La phase 2 du réaménagement de la gare est très attendue et, même si elle ne comprend pas une extension importante de la gare prévue à l'horizon 2020 -on parle de gare sur plusieurs niveaux, souterraine-, nous considérons que cette phase 2 doit être ambitieuse.

Nous voulons surtout insister sur la question de la traversée de la gare. Il faut savoir que, sur les chiffres énoncés tout à l'heure, un tiers des usagers de la gare qui ne font que la traverser sont ceux qui réalisent une correspondance entre les transports en commun côté Villette et côté Vivier-Merle et ceux qui habitent le troisième arrondissement et qui passent par la gare car la traversée de la voie ferrée est difficile entre l'est de l'arrondissement et le côté ouest. Ce besoin de traverser la gare va s'accroître puisque bientôt seront mises en service la ligne Leslys en 2010, C1 et C2 en 2011 et T4 en 2013.

Nous souhaitons que soient étudiées dans cette phase 2 -mais je pense que c'est en partie mentionné- différentes solutions pour faciliter la traversée de la gare, comme l'augmentation du

nombre de sorties, voire d'autres points de traversée possibles soit au nord soit au sud, mettre en place des navettes de bus qui permettraient d'aller de l'est à l'ouest, réétudier la question des tapis roulants, ce qui permettrait aussi, car il est un peu long de traverser cette gare pour certaines personnes, de prendre en compte les difficultés de déplacements des familles avec des poussettes, des personnes à mobilité réduite voire des personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer aisément. Cela nous semble un élément essentiel pour le développement de l'intermodalité, en particulier pour cette gare qui est un des sites essentiels de ce point de vue.

Notre groupe votera ces deux rapports.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**Mme PIERRON** : Monsieur le président, chers collègues, nous approuvons ces délibérations qui répondent à un progrès et à un besoin d'adaptation de nos services publics de transports qui dépassent les frontières juridiques de notre agglomération et s'engagent dans une réponse claire au défi et à l'urgence écologique.

Le projet REAL soulève la question du droit aux transports et pointe les inégalités de déplacements entre ceux qui parcourent toute la planète et ceux dont l'horizon est limité à leurs lieux de travail et d'habitation.

Par ailleurs, les gains de temps liés à la réduction du temps de travail se sont perdus dans les trajets domicile-travail et, en attendant de trouver une solution à cet autre problème de développement, il fallait renforcer et moderniser nos transports en commun.

Nous allons voter une délibération proposant une tarification unique pour tout le réseau express métropolitain de l'agglomération lyonnaise TER-TCL. Sur le principe et l'intention, nous sommes d'accord.

Par contre, nous aimerions disposer de garanties sur les modalités de la tarification. Les travaux de modernisation et le développement de l'intermodalité vont-ils faire augmenter le prix du ticket TCL qui est déjà l'un des plus élevés, si ce n'est le plus élevé de France ?

Même si l'on peut saluer la baisse de l'abonnement Campus pour les étudiants à moins de 25 € par mois, il faut constater que, pour la majeure partie de la population de notre agglomération, utilisatrice régulière ou occasionnelle de notre réseau de transports en commun, ceci reste coûteux voire excessif pour des déplacements courts. L'alternative, pour les moins aisés, est de frauder avec un risque de 45 à 70 € d'amende ou, comme le suggère avec cynisme Christine Lagarde, de marcher ou de faire du vélo. Nous continuons à affirmer la nécessité, plus constructivement, d'une réflexion sans a priori sur une baisse massive du prix pour l'usager des transports en commun jusqu'à étudier les conditions de l'accès libre aux transports.

En dépit d'un réseau de transports bien développé facilitant les déplacements de nos habitants, des disparités sont encore présentes et fortes entre les territoires. Les perspectives d'amélioration en termes d'accès et d'efficacité de ce service sont encore possibles pour atteindre l'égalité de traitement entre les Grands Lyonnais.

Les délibérations que nous allons voter concernent des conventions de participation financière aux travaux pour

lesquelles il est intéressant de souligner l'action conjointe des collectivités qui se partagent les coûts d'une opération ambitieuse. Cette collaboration entre collectivités travaillant sur une vision commune de l'intérêt général et le bon résultat qu'elle semble produire va dans le bon sens et contredit l'idée dominante du mille-feuilles territorial qui coûterait trop cher et ne servirait à rien.

Ces remarques exposées, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera positivement ces rapports.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. CHABRIER :** Merci, monsieur le président. Chers collègues, les deux rapports qui nous sont soumis nous amènent une fois encore à évoquer le projet REAL et plus particulièrement l'aménagement de la gare de la Part-Dieu. Dans ses différentes actions, REAL prévoit le développement de l'intermodalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine et plus précisément sur le site de la Part-Dieu et de ses abords.

Le projet d'aménagement de la gare de la Part-Dieu est un projet en trois phases, sous pilotage de la SNCF, en accord avec les partenaires, notamment la Région, le Grand Lyon et le Sytral. Il s'inscrit dans le cadre du désencombrement du nœud ferroviaire lyonnais, dossier pour lequel l'Etat a récemment nommé une inspectrice générale de l'équipement. La première phase, objet du premier rapport, va se concrétiser dès 2010 avec des aménagements intérieurs de la gare, lesquels ont déjà débuté. La deuxième phase, objet du deuxième rapport, inscrite au contrat de plan Etat-Région, vise à mieux organiser l'intermodalité autour du pôle d'échanges dans une logique d'intégration urbaine au quartier de la Part-Dieu. La troisième phase interviendra à l'horizon 2020 pour la réalisation d'une gare avec le désencombrement du nœud ferroviaire, objectif confirmé récemment par la directrice régionale de la SNCF qui affirmait que nous ne pourrions faire l'économie d'une gare souterraine.

Le pôle multimodal de la gare de la Part-Dieu est un point majeur d'interconnexion entre différents modes de déplacements qui fait de la gare de la Part-Dieu le premier hub -pour reprendre un vocable utilisé dans le transport aérien- à grande vitesse en Europe d'où partent 84 destinations TGV chaque jour et un nœud de correspondances non seulement ferroviaires mais aussi urbaines (métro, tram, bus et Vélo'v). C'est un cas unique en France, si l'on excepte les gares parisiennes, référence en la matière, la gare de Lille-Europe, seulement dédiée aux TGV, les TER en Nord Pas de Calais transitant par la gare voisine de Lille-Flandres.

Cette gare a très largement atteint ses limites et se retrouve en difficulté. D'une certaine façon, elle est victime de son succès, comme l'ont dit mes collègues. Conçue dans les années 80 pour accueillir 35 000 voyageurs par jour, elle en accueille aujourd'hui près de 90 000 en jour normal et plus de 100 000 en période de vacances ou de longs week-ends. La gare assure une fonction d'axe piéton urbain participant au maillage du quartier. Il est à noter que ses usagers sont, pour deux tiers, des voyageurs grandes lignes et TER et, pour le tiers restant, des habitants et usagers du quartier sans lien direct avec la gare, celle-ci s'inscrivant dans l'environnement du quartier et permettant aux usagers de trabouler d'un côté à l'autre de la gare. La situation est critique mais -si je puis dire- le pire est à venir puisque les estimations portent la fréquence journalière de la gare à 30 000 personnes en 2013 puis à 155 000 d'ici 2020.

Les orientations du plan de déplacements urbains, les itinéraires retenus pour les lignes fortes de transports en commun et l'évolution attendue de l'offre ferroviaire confirment l'importance stratégique de ce pôle et induisent une évolution significative du rôle de la gare. Le mouvement risque de connaître très vite une nouvelle ampleur avec l'ouverture fin 2011 de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône qui augmentera l'offre des TGV vers Dijon, Besançon et Strasbourg et avec le succès grandissant des TER : rappelons que la fréquence des TER s'est accrue de 60 % d'usagers sur la période 2004-2009 grâce à l'action volontariste de la région Rhône-Alpes qui prévoit, jusqu'en 2013, un rythme d'investissement de 200 M€ par an pour le matériel, les infrastructures et les gares.

Voilà donc quelles sont les perspectives qui s'offrent à notre agglomération dans les années qui viennent. Lyon se doit d'être une référence en matière de transport ferroviaire ; nous le sommes déjà d'ailleurs mais nous devons continuer cette dynamique. L'inauguration très prochaine de la nouvelle gare Jean Macé est incontestablement la marque d'une référence nouvelle en matière d'ambition multimodale.

Bien évidemment, nous voterons ces deux rapports.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je constate un enthousiasme partagé pour ce que nous faisons en matière de transports en commun dans l'agglomération et je m'en félicite.

Je mets aux voix ces deux dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

---

**N° 2009-1089 - déplacements et voirie** - Oullins - Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle - Lancement de la concertation préalable - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1089. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

**M. Alain IMBERT,** rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'une délibération sur le lancement de la concertation préalable en vue de la création d'une voie nouvelle pouvant desservir le pôle multimodal de la Saulaie à Oullins. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. BUFFET :** Monsieur le président, préalablement, il y avait l'intervention du groupe Les Verts.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Les Verts a retiré son intervention.

**M. BUFFET :** Dans ces conditions, je retire la mienne.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

**N° 2009-1092 - déplacements et voirie** - Environnement et développement durable - Signature d'une convention de partenariat avec la ville de Lyon, l'UNEP Rhône-Alpes Auvergne et la DRAAF Rhône-Alpes - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1092. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. CHABRIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour ce rapport concernant la signature d'une convention de partenariat avec la ville de Lyon, l'UNEP Rhône-Alpes Auvergne et la DRAAF Rhône-Alpes.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

**Mme BAUME** : Monsieur le président, chers collègues, lancée en 2008, la plate-forme éco-paysage Rhône-Alpes a pour objectif de favoriser les échanges entre professionnels du paysage issus des collectivités, d'entreprises privées voire du monde associatif, tous soucieux de développer des pratiques respectueuses de l'environnement avec des modes de management adaptés.

Très concrètement, les adhérents peuvent capitaliser et diffuser des informations éprouvées in situ et vulgariser des techniques de développement durable, se former au travers de conférences et rencontres et partager leurs expériences, y compris sous l'angle prioritaire de la gestion des personnels.

Vous serez content de savoir, monsieur le président, que les élus Verts se félicitent de l'entrée des services du Grand Lyon dans cette démarche de réflexion, d'expérimentation et de mutualisation.

J'en profite pour vous faire part de deux points : le plaisir que les élus chargés des espaces verts, dont je fais partie, ont à travailler avec des services sensibles et formés aux enjeux de maintien de la biodiversité et de la santé environnementale, que ce soit les services espaces verts de la ville de Lyon ou ceux de la voirie du Grand Lyon et, deuxième point, le plaisir de constater que le développement durable, la réalité économique et humaine sont bien pris sous tous leurs angles dans cette plate-forme.

Nous voterons ce rapport, bien entendu. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Baume. Je vous invite à m'accompagner pour l'inauguration de ce salon qui a lieu, je crois, en fin de semaine.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

**N° 2009-1134 - développement économique** - Dispositif régional Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud pour son programme d'actions 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1134. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Ce dossier concerne l'attribution d'une subvention à l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud dans le cadre du dispositif régional Securise'Ra. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

**M. le vice-président ARRUE** : Monsieur le président, mes chers collègues, le Président de la République, redevenu le président de l'UMP l'espace d'un week-end, a récemment tancé les collectivités locales et notamment les Régions en parlant de leurs folies fiscales et de la non-maîtrise des dépenses publiques. C'est d'ailleurs l'un des axes de la réforme des collectivités territoriales que de remettre en cause la clause générale de compétence.

Dans un même temps, loin des promesses de 2007 sur le plein emploi, le chômage explose, plongeant de plus en plus de salariés dans les affres de l'inactivité. Quel que soit le nombre de chômeurs, un peu comme lors des manifestations, différents chiffres sont lancés mais 3,4 millions de chômeurs représentent une somme, une aggravation très préoccupante de la situation de beaucoup de nos concitoyens. Aussi, tout ce qui est en faveur de la création d'emploi et de la lutte contre le chômage est bon pour le pays et, par conséquent, pour notre agglomération.

En décembre 2005, la région Rhône-Alpes a adopté un dispositif dénommé Securise'Ra afin de permettre aux entreprises de professionnaliser leur pratique de gestion des ressources humaines par un recours à un cabinet conseil. Pour ce faire, l'entreprise doit faire connaître auprès des représentants du contrat territorial emploi-formation de son territoire sa volonté de bénéficier d'un appui-conseil en ressources humaines. En 2009, la Région a investi 1,450 M€ dans le dispositif et je ne pense pas que l'on puisse la taxer de "folie dépensière".

C'est donc avec satisfaction que le groupe RG-Grand Lyon demain prend acte du renouvellement, par le Grand Lyon, de sa contribution financière de 90 000 € pour la mise en œuvre de Securise'Ra, en complément du concours de la région Rhône-Alpes et au profit des trois structures locales concernées.

Nous voterons donc cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. TOULERON** : Nous retirons notre intervention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

---

**N° 2009-1136 - développement économique** - Mobilisation des entreprises pour l'emploi des jeunes (MEJ) - Attribution d'une subvention à l'association Solen pour son programme d'actions 2009-2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1136. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Ce dossier concerne l'attribution d'une subvention à l'association Solen pour son programme d'actions 2009-2010 dans le cadre du dispositif "mobilisation des entreprises pour l'emploi des jeunes" (MEJ). Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. TOULERON** : Monsieur le président et chers collègues, nous ne pouvons que soutenir ce dispositif qui s'adresse à toutes les entreprises du sud-ouest lyonnais et qui développe, depuis 2008, un programme d'actions pour l'emploi des jeunes et ainsi mobilise les entreprises du territoire des Lônes et des Côteaux du Rhône, en lien avec les acteurs locaux. L'un des objectifs principaux est de sensibiliser les jeunes et les personnes en recherche d'emploi aux métiers en tension sur le territoire du sud-ouest lyonnais.

Dans un contexte économique très difficile où les populations les plus fragiles, en particulier les jeunes, sont les plus touchées par le chômage, il est évident qu'il apparaît fondamental d'identifier bien en amont les postes à pourvoir ainsi que les profils afin de mettre en adéquation l'offre et la demande. Aujourd'hui, même dans un contexte de crise, des postes ne sont pas pourvus et les filières professionnelles ne permettent pas d'accéder à ces métiers.

Le plan d'actions MEJ pour l'emploi pour 2009-2010 va notamment permettre de réussir le placement de 50 à 75 demandeurs d'emplois et aussi d'organiser avec les lycées du territoire des formations ciblées sur le public jeune.

Ce genre d'action devrait être dupliquée sur tous les territoires de l'agglomération. Ce n'est pas un vœu pieux du groupe GAEC. Agir pour l'emploi doit être une priorité de notre Communauté urbaine et non pas rester de l'expérimentation. Mettons-y les moyens humains et financiers. Les élus de notre groupe,

notamment la vice-présidente Dounia Besson, seront attentifs à l'avenir de cette problématique de l'emploi durable et au positionnement du Grand Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

---

**N° 2009-1137 - développement économique** - Modalités d'appui au développement d'Euronews - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1137. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Monsieur le président, ce dossier concerne les modalités d'appui au développement d'Euronews. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Deux minutes pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

**M. BARTHELEMY** : Monsieur le président, mes chers collègues, en 1992, sous l'impulsion conjointe de messieurs les présidents Millon, Mercier et Noir, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône et le Grand Lyon ont souhaité unir leurs efforts pour qu'Euronews s'implante dans l'agglomération lyonnaise.

Malgré l'âpreté de la compétition, cette attitude volontariste et solidaire a été couronnée de succès et, aujourd'hui, chacun se félicite qu'Euronews soit devenue, au fil des ans, leader en Europe des chaînes de télévision internationales, très loin devant toutes les autres sociétés concurrentes.

Ce type d'activité fait partie de ce que l'on désigne sous le terme d'équipement structurant de dimension métropolitaine. C'est la raison pour laquelle il nous incombe de tout mettre en œuvre pour qu'Euronews reste dans l'agglomération et trouve les moyens de s'y développer. C'est l'objet de la présente délibération pour laquelle notre groupe émettra un vote positif.

Alors, naturellement, à l'occasion de ce rapport, une fois de plus, nous n'allons pas manquer de philosopher sur la nature et le bien-fondé des relations financières entre le secteur public et le secteur privé.

Dans notre pays, chacun le sait, la législation est très restrictive s'agissant de la participation des collectivités territoriales dans le capital de sociétés de droit privé et, plus généralement, s'agissant de la mise en œuvre de partenariats public-privé. Ce conservatisme découle d'une vision archaïque selon laquelle l'intervention économique des collectivités ne saurait se justifier

autrement que par la carence de l'initiative privée. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'a été créé le concept de société d'économie mixte locale, dont on connaît les limites et les imperfections.

Nos voisins européens ont une pratique notoirement différente. Ainsi, les länder allemands sont des partenaires à part entière de l'économie d'Outre-Rhin. Ceux-ci sont en effet actionnaires d'entreprises comme BMW, Volkswagen, EADS ou encore Lufthansa.

En France, nous n'en sommes pas encore à ce stade, même si des avancées existent et si des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour infléchir notre législation dans un sens plus libéral et plus conforme aux exigences du droit européen.

D'abord, il existe un régime dérogatoire qui peut être sollicité sous la forme d'un décret en Conseil d'Etat. C'est, par exemple, ce qui a été fait pour autoriser la ville de Saint Denis et le conseil général de Seine Saint Denis à participer au capital de la société gestionnaire du Stade de France. C'est ce que nous demandons dans le cadre de la présente délibération.

Plus récemment, en matière législative, une proposition de loi déposée par Jean-Léonce Dupont, sénateur centriste du Calvados, vise à créer des sociétés locales de partenariat. L'objectif de ce texte consiste à autoriser des prises de participation minoritaires des collectivités territoriales au capital de sociétés couvrant un champ d'intervention très large : opérations d'aménagement mais aussi exploitation de services publics industriels et commerciaux et, plus généralement, toute activité d'intérêt général.

La délibération qui nous est proposée aujourd'hui s'inscrit dans cette perspective. C'est pourquoi elle nous paraît opportune et c'est pourquoi nous la voterons.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

**Mme BENELKADI** : Monsieur le président, mes chers collègues, comment peut-on contester l'intérêt pour notre agglomération de compter Euronews sur son territoire ? Comment peut-on attaquer l'idée pour le Grand Lyon de ne pas faciliter le maintien d'Euronews sur notre territoire ? Comment peut-on enfin comprendre le choix d'Euronews de vouloir se localiser à la Confluence, véritable emblème européen des questions d'avenir alliant développement économique, développement humaniste et développement durable ?

Euronews constitue une vitrine dont il convient certes de ne pas exagérer l'importance mais dont la notoriété en Europe et la qualité des programmes s'avère difficilement contestable. On ne réunit pas chaque semaine plus de 7 millions de téléspectateurs en émettant vingt-quatre heures sur vingt-quatre si l'on n'est pas un média sérieux. On ne réunit pas chaque semaine plus de 7 millions de téléspectateurs si l'on n'attire pas une certaine fidélité de programmes avec beaucoup de diversité.

Cela étant dit, le Grand Lyon doit-il accepter, avec la Région et le Département, de transformer sa créance en participation au capital ? Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain est plutôt enclin à penser que oui.

Les réticences auraient pu porter sur l'idée toute simple qu'une chaîne, quelle qu'elle soit, doit assumer ses engagements financiers et que, par ailleurs, les collectivités locales n'ont pas vocation à systématiquement se porter financièrement au secours des médias. C'est une juste interrogation que de se

demander pourquoi, structurellement, une chaîne internationale est capable de développer son audience sans générer les moyens financiers qui vont avec.

Cela étant -et sans se faire quelques illusions sur le fait que le Grand Lyon, en entrant dans le capital, rentre dans ses sous, si vous me permettez cette petite trivialité-, toutefois, nous estimons qu'il y aurait plus à perdre à refuser cette entrée dans le capital. D'abord, en termes d'emploi ; là encore, personne ne peut nier qu'Euronews représente des centaines d'emplois. Ensuite, en termes de prestige, parce que oui, il n'est pas neutre qu'une chaîne internationale diffuse à partir de la métropole lyonnaise. Enfin, comme le dit le rapport, en termes stratégiques, parce qu'il serait malvenu de refuser d'accompagner un grand média alors que celui-ci doit s'implanter sur le site du Confluent à Lyon, site au sein duquel d'autres sociétés liées aux médias ont décidé également de s'implanter, ce qui est une excellente chose.

Les rapports entre les médias et les collectivités demeurent depuis toujours ambigus en France. C'est une spécificité nationale. Chacun conviendra que leurs relations gagneraient à être clarifiées. Dans l'espoir que le législateur saura un jour sérieusement se pencher sur la question, le groupe RG-Grand Lyon demain votera favorablement ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

**Mme BONNIE-CHALIER** : Monsieur le président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, le groupe Les Verts n'a jamais caché ses interrogations voire ses réticences sur la gestion du dossier Euronews.

Nous passerons rapidement sur la naissance de la chaîne et les motivations très électoralistes des collectivités territoriales à l'époque ainsi que sur sa gestion juridique chaotique qui ont peu pris en compte l'intérêt général. Nous interviendrons sur la situation d'aujourd'hui et sur la délibération proposée.

Tout d'abord, sur la forme, faut-il délibérer pour donner mandat au président de la Communauté urbaine de proposer un contrat de partenariat incluant la région Rhône-Alpes et le département du Rhône ? N'aurait-il pas été plus clair et immédiat de délibérer sur le contrat lui-même, son contenu et ses modalités ?

Sur le fond, si l'on peut se réjouir des succès d'Euronews, d'une part, il convient de les relativiser : la juste comparaison serait alors avec la chaîne LCI qui totalise 0,29 % de part de marché contre 0,1 % pour Euronews. Le Sénat le souligne aussi dans un rapport récent : la chaîne francophone TV 5 supplante nettement Euronews et BBC World. D'autre part, on peut s'interroger sur sa ligne éditoriale en notant le manque d'ambition culturelle et politique au regard de projets plus aboutis tels que TV 5 justement ou Arte.

Mais, surtout, la question essentielle demeure, quoiqu'on en dise : à quel titre la collectivité prendrait-elle des parts au capital d'une société commerciale ou transformerait-elle ses créances en parts du capital dans une entreprise commerciale audiovisuelle aux côtés d'actionnaires majoritairement privés, en restant largement minoritaire par ailleurs ? Les trois collectivités territoriales ne détiendraient sans doute pas plus de 5 % ensemble. Pour quelles retombées économiques, dans quelles ambitions culturelles ou sociales ?

L'argument de la visibilité internationale reste à discuter. S'il nous paraît important que notre agglomération bénéficie d'une image dynamique et attractive, cela nous semble parfois obsessionnel de vouloir à tout prix -en l'occurrence, au prix fort- renforcer la politique publicitaire à l'international.

Enfin, nous nous réjouissons certes de la volonté d'implantation d'Euronews sur le site de la Confluence. Mais quel besoin y aurait-il à un soutien complémentaire de la Communauté urbaine pour cela ? Le loyer actuel est d'environ 400 000 € et le nouveau serait probablement de 2 M€. A l'évidence, la Communauté urbaine n'a pas à supporter cette nouvelle dépense et ne saurait s'engager dans le fonctionnement d'une entreprise télévisuelle qui ne participe ni à la création d'emplois pérennes ni à la cohésion sociale de notre territoire.

Bien d'autres projets télévisuels plus citoyens seraient pertinents et à encourager. Nous serions alors force de proposition pour appuyer la création de médias participatifs qui contribueraient à l'expression de nos citoyens et à la coopération européenne.

Pour toutes ces interrogations et ces raisons, mesdames, messieurs, une partie du groupe ne votera pas ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. UHLRICH :** En préambule, je voudrais rajouter une petite phrase qu'a oubliée ma collègue du groupe Radical de gauche, c'est "Merci à Ecully", ville du Grand Lyon, je le rappelle, qui a accueilli Euronews il y a vingt ans en l'exonérant pendant cinq ans de la taxe professionnelle.

Monsieur le président, mes chers collègues, Euronews est aujourd'hui une structure en pleine croissance qui emploie, sur son site écullois, 300 permanents et plus de 200 pigistes et intermittents. Depuis plusieurs années, ses dirigeants expriment le souhait de se développer. Autant il est de notre responsabilité de conforter l'implantation d'Euronews dans notre agglomération, autant il est de notre devoir à tous de veiller à maintenir les équilibres fragiles entre les différents territoires réunissant nos cinquante-sept communes. Pour notre territoire ouest, il est ainsi souvent démontré que 50 à 60 % des salariés habitent le secteur de leur entreprise et donc consomment sur place.

Or, pour la deuxième fois en deux ans, il semblerait que la ville de Lyon ait pour volonté d'absorber deux structures emblématiques de l'ouest lyonnais au détriment de l'équilibre économique local. Pour la deuxième fois, l'ensemble des maires regroupés au sein de l'association Techlid ont l'impression que les préoccupations du Grand Lyon en matière de développement sont essentiellement tournées vers d'autres territoires ; pour prendre quelques exemples : Gerland, le Carré de Soie et même tout récemment Décines.

Il est grand temps, monsieur le président, que l'ouest lyonnais fasse l'objet de toute notre attention ; mes chers collègues aussi, bien entendu. Nous avons certes une géographie différente par rapport à l'est mais nous avons des atouts à préserver en matière économique. C'était d'ailleurs, monsieur le président, une des priorités exprimées lors de notre première rencontre dans votre bureau au Grand Lyon en janvier 2002.

Si les dirigeants d'Euronews souhaitent accompagner leur extension d'une image forte ville de Lyon, Confluence et être reliés aux autres médias locaux (TLM, *Le Progrès*), il est certes, monsieur le président, de votre responsabilité de veiller à son maintien sur notre agglomération mais il est aussi de votre devoir d'être un élément moteur afin de promouvoir une structure à forte valeur ajoutée pour Ecully et l'ouest lyonnais. C'est pourquoi je souhaite que vous exprimiez clairement cette volonté ce soir, en séance publique. Les maires de l'ouest lyonnais, pour un grand

nombre, soutenant d'ailleurs vos actions, attendent de votre part des engagements précis.

Je vous remercie de toute votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Mouvement démocrate.

**M. RUDIGOZ :** Merci. Monsieur le président, chers collègues, en préambule, je tiens à rappeler quelques chiffres qui ont été annoncés par certaines de mes collègues : Euronews a aujourd'hui plus de 6 millions de téléspectateurs hebdomadaires dans 135 pays. Elle diffuse en 8 langues et bientôt 12. Ce sont 500 salariés dans l'agglomération lyonnaise (300 permanents et 200 pigistes), comme cela a été dit. Ce sera 70 nouveaux recrutements en 2010, un chiffre d'affaires en hausse constante de plus de 50 M€ en 2008, un actionariat composé de 20 chaînes de télévision publique dont France Télévision et un financement de l'Union européenne de 5 M€, ce qui n'est peut-être pas suffisant mais néanmoins une aide importante.

Quelques rappels historiques : Euronews est une télévision européenne qui a été créée en 1992, au lendemain de la guerre du Golfe afin de créer dans le monde une voie (et voix) différente de celle des pays anglo-saxons dont les voix étaient relayées par ces rouleaux compresseurs que sont CNN et BBC World. C'est une chaîne qui s'est installée dans l'agglomération lyonnaise grâce à la pugnacité de nombreux élus de l'agglomération dont certains sont présents encore aujourd'hui, de tous bords et au premier chef de Raymond Barre. A l'époque, Ecully Lyon l'emporta face aux candidatures de Munich, Valence et Bruxelles, rien de moins.

Aujourd'hui, Euronews est en pleine phase de développement et se trouve donc trop à l'étroit dans ses locaux d'Ecully. Je vais reprendre les propos tenus ce jour par Michael Peters dans *Le Progrès* : "Nous avons besoin de plus de place, de visibilité énorme et donc d'être au cœur de Lyon, ceci pour garder la crédibilité de la chaîne ; partir à Lyon est notre choix". Les choses sont donc claires : cette volonté de déménagement ne relève pas du Grand Lyon mais bien de la société Euronews.

Par ailleurs, cette nouvelle implantation, estimée à 30 M€, est financée essentiellement par des fonds privés. Alors qu'est-il demandé aux collectivités territoriales et donc au Grand Lyon ? La transformation d'un prêt octroyé il y a de cela dix-sept ans en participation au capital à hauteur de 5 %. Il n'y a là donc aucun engagement financier nouveau, aucune subvention nouvelle de la part des collectivités territoriales (Région, Département et Grand Lyon). Par contre, ce maintien d'Euronews dans notre agglomération constitue un atout économique et de rayonnement international unique.

Pourquoi certains esprits chagrins s'opposent-ils à tout projet ambitieux pour notre agglomération et à tout projet structurant chaque fois qu'il se réalise majoritairement avec des capitaux privés et permet ainsi aux collectivités de faire des économies substantielles et préservent donc logiquement les finances de nos concitoyens ? Ce type de positionnement n'est pas compréhensible et relève essentiellement de positionnement idéologique.

Ce n'est pas le positionnement du groupe Modem qui votera ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. JACQUET** : Monsieur le président, chers collègues, l'objet de cette délibération est précis, les collègues qui sont intervenus précédemment l'ont indiqué : pour favoriser l'ancrage à Lyon de la chaîne de télévision Euronews, nous devons autoriser le Grand Lyon à saisir, avec ses partenaires, le Gouvernement et solliciter l'avis de monsieur le préfet afin d'obtenir un décret du Conseil d'Etat autorisant la collectivité à participer au capital de la chaîne et vous donner mandat pour un contrat de partenariat des trois collectivités territoriales concernées détaillant leurs engagements auprès d'Euronews pour que cette chaîne développe la visibilité de l'agglomération. Permettez-moi quelques remarques et commentaires.

D'abord, si j'extrapole la démarche et que, chaque fois qu'un groupe veut se désengager de la région, les collectivités territoriales rentrent dans le capital, comme pourrait le dire Bill Gates et comme pourrait s'inquiéter Bill Gates, c'est du communisme d'un nouveau genre et un pas vers la grande transformation, d'autant que samedi dernier, à la Sorbonne, se tenait un colloque sur Marx et Polanyi. Vous comprendrez, monsieur le président, chers collègues, que nous sommes un brin amusés et très intéressés par ces esquisses du dépassement du vieux système capitaliste en crise profonde et comme les éléments de la reprise financière reproduisent, en pire, les mécanismes qui ont conduit à la situation que nous connaissons : les jours continuent à s'assombrir pour l'immense majorité de nos concitoyens, des peuples et des nations.

Bref, revenons à notre affaire et remercions la commission et les services pour les documents fournis. Aussi, considérant :

- que, dans le capital, ne figurent que des chaînes de télévision,
- qu'il s'agit de conforter la présence d'une chaîne de télévision qui rayonne à l'international avec près de 500 emplois -l'intérêt est évident-,
- que nous aurions souhaité avoir l'avis des représentants du personnel nous qui sommes attachés à la qualité du dialogue social,
- enfin, que nous espérons que la chaîne, dans le respect de sa totale liberté rédactionnelle, prenne en compte la diversité des opinions qui s'expriment sur la mondialisation ou la construction de l'Europe ou la crise du système et ses issues, avec des confrontations de points de vue nécessaires pour que nos concitoyens puissent se forger leur propre opinion en toute connaissance de cause.

Avec ces quatre "considérant", nous voterons cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. BUFFET** : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération qui nous est soumise ce soir appelle de notre part deux observations.

Tout d'abord, sur le fond, pour rappeler que nous devons la présence d'Euronews sur l'agglomération lyonnaise -et cela a été dit par nos collègues tout à l'heure- au travail du président du Conseil général, monsieur Mercier, de monsieur Million et surtout de Michel Noir, à l'époque maire de Lyon et président du Grand Lyon, qui a beaucoup œuvré, avec l'aide de Henry Chabert ici présent, pour que cette institution puisse venir s'installer sur notre ville, sur notre agglomération et contribuer à son rayonnement.

Nous en avons quelques-unes, il y en a eu peu depuis : nous avons eu l'Ecole normale supérieure, nous avons Interpol qui était déjà antérieur à l'arrivée d'Euronews et donc, c'est un point que nous souhaitons souligner, c'est à cette époque que le prêt participatif évoqué a été accordé.

Aujourd'hui, Euronews a un projet qui est celui de s'installer au cœur de l'agglomération lyonnaise sur le quartier du Confluent ; c'est son choix et il convient naturellement de le respecter.

Ce qui est également intéressant, c'est la question posée par Euronews au Grand Lyon et aux autres collectivités locales de bien vouloir accepter de rediscuter finalement sa dette à l'égard de nos collectivités, en tous les cas les conditions de règlement de celle-ci et que, venant à échéance pour un remboursement en principe qui devait être définitif, Euronews demande au Grand Lyon de bien vouloir reconsidérer sa position et finalement de modifier le lien juridique qui nous unissait à elle puisque, en passant du statut de créancier à celui d'actionnaire, notre lien avec cette société a changé complètement la nature de nos rapports et la nature de nos engagements.

Il s'agit donc d'un sujet important. Sans pour autant qu'il faille forcément dire non, à telle enseigne que les choses sont autorisées, à partir du moment où les collectivités obtiendraient ensemble l'autorisation du Conseil d'Etat de pouvoir agir dans ce sens-là, est-ce qu'il y avait sur ce point d'autres solutions ou d'autres possibilités ? Le rapport ne le dit pas et nous n'avons pas d'élément supplémentaire là-dessus.

Ensuite, sur le fond, il est vrai que notre groupe aurait préféré que nous ayons ce soir sur notre table une convention déjà préétablie, en tous les cas qui ait déjà été vue avec les collectivités territoriales partenaires que sont le département du Rhône et la région Rhône-Alpes et que, dans cette convention qui pourrait être soumise d'ailleurs au Conseil d'Etat, nous puissions avoir à la fois les éléments d'appréciation juridique, de montage, d'engagement mais aussi de responsabilités qui seraient les nôtres. Il est évident que ceci aurait sans doute permis de faciliter beaucoup la compréhension des choses car il semble que, ce soir, nous sommes simplement sur le principe d'une délibération de principe -je m'excuse de la répétition- visant d'abord à consulter et à être autorisé par le Conseil d'Etat avant que nous ayons peut-être un retour sur notre pupitre d'un projet de délibération, en tous les cas de convention plus complet.

C'est la raison pour laquelle l'ensemble du groupe UMP ou une partie de celui-ci s'abstiendra sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'ensemble ou une partie du groupe s'abstiendra ?

**M. BUFFET** : Une partie du groupe s'abstiendra sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pouvez-vous nous indiquer les noms ? Ils peuvent s'expliquer tout de suite s'ils le souhaitent. Je m'exprimerai avant le vote et après les explications de vote ; ce sera une nouvelle intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon qui se fera après celle du groupe Socialiste et avant mon intervention.

Je donne la parole au Groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président DACLIN** : Monsieur le président, beaucoup de choses ont été dites ce soir. Je voudrais, si vous le permettez, faire un peu de perspective.

Tout le monde se souvient peut-être qu'en 2000-2001-2002-2003, cette chaîne était en déserrance, qu'il y avait un actionnariat totalement nomade et que les pertes étaient rémanentes. Tout le monde peut constater aujourd'hui qu'un énorme travail a été fait pour remettre les choses en bon ordre.

D'abord, on peut se rendre compte que l'actionnariat est stabilisé grâce à la participation de chaînes publiques. La chaîne est financièrement aujourd'hui stabilisée et il suffit de regarder le bilan pour voir qu'elle fait des résultats financiers. Je ne vais pas revenir sur les 6 millions de téléspectateurs mais force est de constater qu'aujourd'hui, il suffit d'aller dans les hôtels un peu partout dans le monde et en Europe pour voir qu'Euronews est une chaîne qui est représentative et qui a de l'impact.

La conséquence directe est que, depuis deux ans -et j'en suis le témoin-, il y a une volonté de la part d'Euronews, avec des sonnettes d'alarme qui sont tirées régulièrement, de dire : "Attention ! Nous sommes dans 5 000 mètres carrés et nous avons plutôt besoin d'aller dans des locaux de 8 000 ou 10 000 mètres carrés". Aujourd'hui, nous avons parlé de 600 salariés mais il y a un engagement, semble-t-il, pour l'année prochaine d'embaucher 70 salariés supplémentaires.

Pardon de rappeler le passé mais il faut aussi se souvenir qu'il y a moins de deux ans, la chaîne Euronews était soumise à une "danse du ventre" de plusieurs villes européennes, et plus particulièrement de Bruxelles qui faisait des propositions particulièrement alléchantes à cette chaîne. C'est une chose que personne n'a évoquée mais qu'il faut redire. Nous sommes aujourd'hui sur un marché concurrentiel et garder Euronews ne va pas de soi. Il s'agissait de négocier avec eux quelque chose qui soit satisfaisant pour toutes les parties.

Aujourd'hui, je crois qu'il faut noter que les trois collectivités sont unies, avec un petit "retard à l'allumage" que vous connaissez sur le Conseil général mais qui devrait se résoudre rapidement. Il a été évoqué cette notion de prêt participatif. Nous avons des lectures juridiques. Cela étant dit -cela a été évoqué à l'instant par le groupe UMP-, il est assez logique de voter au préalable l'autorisation donnée au président du Grand Lyon de négocier avant d'arriver par magie à une espèce de convention qui aurait été faite sans l'avis du Conseil d'Etat.

Je reviens sur ce problème de prêt participatif transformé en actions. Je pense que le problème est le pouvoir. Il est clair qu'aujourd'hui, ce que l'on veut, ce que nous attendons et ce que les collectivités attendent c'est, quelque part, de ne plus subir cette pression permanente par une chaîne qui pourrait en permanence être séduite par les vertus de telle ou telle ville en Europe. Participer au capital -et cela fait partie de la négociation-, avoir un siège au conseil d'administration est aussi une manière évidente de ne plus être qu'un simple lieu d'accueil mais de devenir un acteur, bien que minoritaire, dans cette chaîne. Je crois que cette notion de pouvoir est assez centrale dans la volonté que l'on a de trouver cette formule.

J'insisterai également sur le fait que cette posture d'actionnaire nous met aussi en position assez favorable pour négocier avec cette chaîne notre passage et notre présence assez forte sur les ondes. Je vous rappelle d'ailleurs qu'Euronews est plutôt "bon garçon" puisque, dans des manifestations comme les fêtes de la lumière, l'agglomération lyonnaise a droit à des passages réguliers, ce qui montre notre dynamisme.

Je voudrais peut-être terminer ce petit tour d'horizon, en répondant au maire d'Ecully que j'ai bien entendu son message et je pense, il est clair -et cela fait partie dans la délibération de notre engagement- que notre assemblée a un devoir moral envers le site, à savoir celui de lui trouver un avenir. Aussi, je

crois qu'il faut bien comprendre que la volonté d'Euronews ne se fait pas contre Ecully ou contre un quelconque autre endroit de l'agglomération mais sa volonté est d'apparaître dans un lieu emblématique et d'être pleinement intégrée dans ce lieu emblématique que représente le Confluent. Il faut y voir, d'une certaine manière, un acte supplémentaire qui montre la volonté d'Euronews d'être présente dans la vie de l'agglomération. Je crois que c'est un point extrêmement positif.

Pour conclure, ce à quoi on assiste aujourd'hui est à mon sens une opportunité formidable pour nous de mieux profiter d'Euronews et de faire que cette chaîne internationale soit complètement un élément de la vie de notre agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Donc, quelques membres du groupe Ensemble pour le Grand Lyon pour une explication de vote. Monsieur Chabert.

**M. CHABERT :** Merci, monsieur le président. Une simple explication de vote effectivement. Je comprends tous les arguments qui ont été soulevés, en particulier ceux du groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Le fait est qu'il aurait été souhaitable d'avoir un projet de convention pour qu'il y ait, préalablement à l'autorisation qui vous est donnée de solliciter l'avis du Conseil d'Etat, une matière qui nous permette d'avoir un jugement sur ce qui est proposé par vos soins avant même le Conseil d'Etat.

Ceci étant, et à titre personnel, une fois n'est pas coutume, compte tenu de la façon dont on s'est battu dans l'agglomération -j'étais de ceux qui, à un moment donné, l'ont fait- pour qu'Euronews soit présent dans cette agglomération, la manière également dont le bébé a désormais grandi -et personnellement je m'en réjouis-, je ne peux pas, à titre personnel, faire autre chose que de soutenir les efforts qui sont faits en faisant confiance au Conseil d'Etat pour dire la règle en la matière, avec encore une fois toutes les réserves qui ont été soulevées, en particulier sur les risques encourus par l'entrée dans le capital qui me paraissent réels et sur laquelle notre assemblée devra être particulièrement attentive par la suite.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Chabert. Quelques mots sur ce dossier.

Tout d'abord, bien évidemment, je comprends un certain nombre de réflexions disant qu'il aurait mieux valu que l'on propose un dossier totalement bouclé mais je pense qu'il vaut mieux présenter un dossier qui ne soit pas totalement bouclé qu'avoir plus tard des regrets.

Je sais aujourd'hui, pour avoir suivi un certain nombre de dossiers, que si demain le deuxième centre d'Interpol s'installe à Singapour (ce qui serait dommage pour Lyon et pour notre pays car je ne crois pas au fait qu'il puisse y avoir deux centres à travers le monde), ce sera parce que le Gouvernement français aura tergiversé pendant un certain temps. On peut tergiverser mais, à force de le faire, on finit par perdre toute influence et, pour Lyon, c'est extrêmement important. Des dossiers comme Interpol ou comme aujourd'hui Euronews sont pour moi capitaux.

Chers collègues, demain, nous serons peut-être obligés de faire un certain nombre d'autres investissements parce que -comme le disait d'ailleurs notre collègue- l'Etat n'est pas assez pro-actif et que nous nous trouvons en première ligne pour défendre aujourd'hui le tissu industriel de la région. Mais je signale qu'intervenir dans ces dossiers est quelque chose de pertinent.

Pourquoi, par exemple, le groupe Toray, dont nous allons inaugurer l'ouverture d'une prochaine entreprise à Saint

Maurice de Beynost, est-il venu s'installer pour une deuxième entreprise ? Je parlerai tout à l'heure des préoccupations du maire d'Ecully. Tout simplement parce que les collectivités locales avaient développé un pôle de compétitivité et que ce groupe s'est dit : "Finalement, nous avons intérêt à rester dans l'agglomération lyonnaise et à développer une nouvelle activité ici car c'est une agglomération dynamique". C'est ce que nous devons faire sur l'ensemble de nos dossiers et en particulier sur celui d'Euronews.

Je me suis déjà posé des questions quant à mes collègues du groupe Les Verts. Si, sur tous les sujets qui sont capitaux pour le devenir de l'agglomération, ils devaient être contre, je leur demande : est-ce que c'est la position que vous adopteriez si demain vous étiez majoritaires au Conseil régional ? Est-ce que cette position, c'est la vôtre ou c'est, par exemple, celle que défendra votre tête de liste pour les élections régionales ? Est-ce que vous serez contre tous les dossiers sur lesquels, aujourd'hui, vous vous prononcez défavorablement ? Après tout, la politique c'est de la transparence ! Il n'y a pas de honte à être pour ou contre mais il faut dire devant l'opinion publique que l'on est contre tel ou tel dossier -je ferai, à un moment donné, la liste- et chacun se prononce en toute connaissance de cause.

En ce qui concerne le maire d'Ecully, je comprends parfaitement ses préoccupations et donc je m'engage -j'ai déjà commencé à le faire- à rechercher quelle activité de haut niveau pourrait peut-être conforter le pôle qui est en train de s'organiser autour de l'école de management et de l'école centrale et qui sera un des points déterminants de l'agglomération de demain sur le plan universitaire. Vous savez, par exemple, que nous avons réécrit le SCOT pour qu'il n'y ait pas simplement deux pôles universitaires dans l'agglomération mais trois pôles, de manière à ce qu'Ecully soit consacré comme un pôle universitaire.

Aujourd'hui, je ne peux pas vous donner de réponse mais je travaille actuellement avec les services. C'est un point de préoccupation fort. Je sais, effectivement, que vous pensez de la même façon que l'on pense pour l'agglomération lyonnaise. Euronews reste dans l'agglomération lyonnaise. Vous vous dites -et je vous comprends tout à fait- : "Il faut que, dans ma commune, j'ai aussi des pôles d'excellence pour demain". Je peux vous dire, monsieur le maire, que nous travaillerons en coopération avec vous pour qu'effectivement Ecully reste un pôle d'excellence.

Je vais donc mettre ce dossier aux voix :

pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Broliquier, Chabert, Mme Daborne, M. Huguet, Mme Levy (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne -Centriste et démocrate (sauf MM. Gillet, Joly, Morales, Uhlrich) - M. Buna (Les Verts) - Mme Besson, M. Charrier (Gauche alternative, écologique, citoyenne) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,

contre : groupe Les Verts (sauf MM. Buna, Charles) - M. Touleron (Gauche alternative, écologique, citoyenne) -

abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge Broliquier, Chabert, Mme Daborne, M. Huguet, Mme Levy) - MM. Gillet, Joly, Morales, Uhlrich (Centriste et démocrate) - M. Fournel (Gauche alternative, écologique, citoyenne) - Ensemble pour le grand Lyon sauf ceux qui ont voté pour - M. Charles (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

---

**N° 2009-1139 - développement économique** - Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Modification de la répartition entre les zones d'activités des autorisations de programme individualisées en 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1139. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Monsieur le président, ce rapport concerne la requalification des zones d'activités dans le cadre du schéma d'accueil des entreprises. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon a retiré son intervention.

Je mets donc le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

---

**N° 2009-1140 - développement économique** - Adhésion à l'Association des Villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca) - Désignation d'un représentant - Délégation générale au développement économique et international -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-1140. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE**, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette délibération qui concerne l'adhésion à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (Avicca), dans le cadre de la réflexion de très haut débit que nous maintenons à l'échelle de l'agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je vais mettre le dossier aux voix et ensuite nous désignerons un représentant :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne -Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**Désignation d'un représentant au sein de  
l'Association des Villes et Collectivités pour les  
Communications électroniques et l'Audiovisuel (Avicca)  
(dossier n° 2009-1140)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons donc un candidat à désigner et je vous propose la candidature de madame Dognin-Sauze.

Auparavant, il convient que nous décidions de voter au scrutin secret ou à main levée. Est-ce qu'un certain nombre de membres de l'assemblée demande le vote à bulletins secrets ?

*(Vote à main levée adopté à l'unanimité, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Puisque ce n'est pas le cas, je vous sou mets la candidature de madame Dognin-Sauze :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

*(Madame Dognin-Sauze est désignée).*

**N° 2009-1145 - développement économique** - Institut Aspen - Attribution d'une subvention - Année 2009 - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1145. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'un dossier concernant l'attribution d'une subvention à l'institut Aspen pour l'année 2009. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai trois minutes pour le groupe Les Verts.

**M. COSTE** : Monsieur le président, chers collègues, je pense qu'il s'agit encore d'un dossier capital pour l'avenir de l'agglomération puisque nous allons encore voter contre. Nous ne sommes toujours pas convaincus par la nécessité pour l'institut Aspen de recevoir des fonds publics pour organiser des rencontres entre décideurs et principalement avec des entreprises ou des institutions largement solvables. Comme en 2008, le groupe votera contre ce rapport, à l'exception des vice-présidents qui s'abstiendront. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai deux minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. JACQUET** : Monsieur le président, chers collègues, nous avons pris connaissance attentivement de la délibération qui nous est proposée et je me suis procuré la composition du conseil de surveillance, du conseil d'orientation et du directoire de l'institut Aspen. Les membres actifs de cet institut cotisant pour 492 000 €, je suis allé regarder de plus près et j'ai vu qu'il y avait du beau monde et notamment les PDG des grands groupes et des grandes banques. J'aime savoir de quoi l'on parle.

Premièrement, la lecture du rapport rappelle que la moitié des manifestations de cet institut ont eu lieu sur le territoire de la Communauté urbaine dans des conférences thématiques, des rencontres autour des nouveaux enjeux du mécénat : la culture, la solidarité -on aime bien la solidarité-, l'environnement ou encore le sport bien sûr et sont énoncées les initiatives de 2009. Or, nous sommes fin novembre ; c'est un petit peu tard dans la délibération de l'année.

Deuxièmement, une convention d'un an sera établie pour fixer les conditions d'attribution de la subvention de la Communauté urbaine, dont le montant s'élève à 40 000 € -ce qui n'est pas

rien-, ainsi que les modalités de contrôle d'utilisation de ces fonds publics. Nous sommes favorables à ce que nous contrôlions l'utilisation des subventions que nous allouons.

Permettez-moi toutefois d'émettre un vœu : celui que les thèmes abordés, à l'avenir, par cet institut soient exclusivement moins issus de la pensée libérale unique qui domine chez les PDG susnommés comme chez les experts qui se trompent souvent ou chez les traders à la Jérôme Kerviel, devenu si célèbre que l'école qui le forma et que nous connaissons bien vit, au lendemain du scandale de la Société générale, croître considérablement le nombre de demandes d'inscription. C'est pourquoi je souhaiterais que les conférences organisées par l'institut Aspen portent plus sur des confrontations de points de vue, un peu comme pour Euronews -mais j'y tiens car du débat jaillit la lumière ; c'est une vieille formule-, portent plus sur des alternatives, élargissent le champ des intervenants, associent plus la diversité de l'opinion comme elle est reflétée ici dans notre assemblée.

Avec ce souhait, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera cette subvention mais en y apportant un contenu un peu différent. Nous ne sommes pas systématiquement contre tout. C'est la preuve de notre ouverture d'esprit que nul ici ne méconnaît et les membres du conseil de surveillance de l'institut Aspen devraient en être informés. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je leur enverrai d'ailleurs votre intervention.

**M. JACQUET** : Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Mme Vessiller (Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : groupe Les Verts,  
- abstentions : MM. Buna, Charles (Les Verts) - M. Touleron (Gauche alternative, écologique, citoyenne).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

**N° 2009-1098 - urbanisme** - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1098. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID**, rapporteur : Cette délibération prévoit, pour les années 2009-2010, une individualisation d'autorisation de programme pour des acquisitions foncières d'un montant de 3,6 M€ en faveur de la transformation du quartier Saint Jean à Villeurbanne. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. D'abord trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. CHABERT** : Monsieur le président, mes chers collègues, il ne s'agit pas de manifester une opposition de plus sur ce dossier -je m'exprime au nom du groupe UMP-, bien au contraire

puisque ce dossier concerne l'un des thèmes que notre équipe a largement développé au cours de la précédente campagne municipale.

Pour une fois, sur le plan de la méthode, la démarche adoptée anticipe sur les aménagements à venir en créant cette veille foncière. En effet, il s'agit d'un territoire stratégique pour le développement naturellement de Villeurbanne et de Vaulx en Velin mais qui intéresse en réalité tout le Grand Lyon. Il doit permettre d'assurer une capacité d'extension du site universitaire de la Doua et de l'ensemble des entreprises que les universités et les grandes écoles attirent, notamment dans leur proche environnement.

Je formulerai, en revanche, trois remarques.

- première remarque, le périmètre est large, certes, mais il pourrait l'être davantage encore pour englober quelques zones mutables ;

- la deuxième remarque concerne une proposition de campagne -qui est commune d'ailleurs à nos équipes-, celle de relier le quartier Saint Jean et le quartier de Croix-Luizet par une passerelle assurant au moins aux piétons et aux vélos, si possible même aux transports en commun, une liaison facilitée de part et d'autre du canal de Jonage ;

- la troisième remarque concerne l'une des propositions que j'ai faite en son temps et dont j'ai eu la satisfaction de constater qu'elle avait été récemment reprise par le maire de Villeurbanne et le nouveau maire de Vaulx en Velin, à savoir la nécessité d'étudier dans les meilleurs délais un prolongement des lignes 1 du tramway de la Doua au centre-ville de Vaulx en Velin.

Or, ces deux propositions n'ont pas été prises en compte dans les documents qui nous ont été remis alors qu'elles mériteraient de l'être, semble-t-il, puisque, précisément, nous sommes en amont des projets.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne la parole à madame Vessiller.

**Mme VESSILLER** : Le quartier Saint Jean a fait l'objet d'études prospectives qui ont permis d'aboutir à des orientations d'aménagement, c'est une démarche positive. Ce quartier d'habitat social, situé à l'est de Villeurbanne et en limite de Vaulx en Velin, dispose de potentialités importantes comme des réserves foncières pour l'habitat et le développement économique, la proximité du canal de Jonage, prochainement de l'Anneau bleu et la proximité de la Doua. Autant de potentialités qu'un projet urbain ambitieux doit permettre de valoriser afin d'accueillir une partie du développement de la ville mais aussi pour donner des perspectives aux habitants du quartier qui souhaitent, à juste titre, une amélioration de leurs conditions de vie : des transports, des services publics et des commerces. C'est pourquoi les orientations définies à l'issue de la démarche prospective doivent maintenant se concrétiser par le démarrage d'un véritable projet urbain durable.

Le présent rapport est une première étape pour structurer ce développement urbain futur puisqu'il s'agit d'acquérir du foncier afin de prolonger l'allée du Mens. Si cette autorisation de programme est indispensable, le Grand Lyon doit engager sans tarder la réalisation de la voie mentionnée en inscrivant les crédits nécessaires dans le budget communautaire. Cette voie nouvelle doit être pensée avec, à terme, un transport en commun en site propre. Monsieur Chabert, nous sommes d'accord avec

l'idée que le prolongement du tramway de la Feyssine à Vaulx en Velin doit être intégré dans ce projet pour relier notamment les deux campus de la Doua et de Vaulx en Velin et desservir le quartier Saint Jean.

Au-delà de la dimension transport, la Communauté urbaine doit aussi se doter de moyens pour mettre en œuvre dans ce mandat le démarrage de l'ensemble du projet urbain. La procédure de ZAC n'est-elle pas nécessaire pour avancer dans la réalisation d'un projet exemplaire en matière de développement urbain durable, dans un quartier d'habitat social qui a besoin d'une ambition affirmée ?

Nous voterons bien sûr ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Llung souhaite la parole.

**M. LLUNG** : Ce n'est pas une grande surprise puisque c'était ainsi prévu.

Le quartier Saint Jean est stratégique pour l'agglomération puisqu'il s'agit d'un grand secteur de développement à fort potentiel urbain et c'est pour cela que les grands équipements structurant les agglomérations ont leur importance à cet endroit de Villeurbanne ; je veux parler notamment du quartier Grandclément mais aussi du quartier Saint Jean qui a également un potentiel extrêmement important. C'est un territoire de 80 à 100 hectares environ avec seulement 3 000 habitants, donc une faible densité de population et beaucoup de difficultés. Ce quartier en zone urbaine sensible qui a souffert de la concurrence avec la zone franche de Vaulx en Velin, avec de l'habitat social de l'ordre de 75 % au sud mais de l'activité au nord, est dans une situation tout à fait insulaire. Il est coupé de Villeurbanne par le canal du Rhône, par le boulevard périphérique et l'A 42 qui l'isole un peu plus. De plus, la circulation n'est pas naturelle avec la commune de Vaulx en Velin car c'est un quartier historiquement de Villeurbanne qui reste de Villeurbanne.

Les acquisitions foncières telles qu'elles sont prévues sont un élément de la stratégie du futur projet urbain pour ce quartier si important pour l'agglomération et pour Villeurbanne. Les difficultés d'aujourd'hui sont aussi des atouts tout à fait essentiels pour demain.

J'ai entendu la citation du pôle de la Doua. Le quartier Saint Jean est à proximité de ce site ; l'A 42, par exemple, le pont de Croix-Luizet sont des passages possibles pour faire un lien ; et pourquoi pas une ligne forte de transport en commun ? J'y souscris entièrement pour le développement de ce quartier. Le canal sur le Rhône est une magnifique façade urbaine pour l'agglomération, qu'il convient de développer. C'est un potentiel important.

Le nombre d'habitants est largement insuffisant. Nous avons fixé un chiffre indicatif de doublement de la population mais ce chiffre n'est pas à prendre au pied de la lettre. Il s'agit essentiellement de fixer un minimum. Le doublement de la population est un minimum pour que ce quartier fonctionne, pour inciter les promoteurs à nous accompagner mais ce n'est pas un optimum, c'est ce qu'il nous reste à définir.

Ces acquisitions foncières, telle qu'elles sont décidées aujourd'hui, vont nous conduire à prolonger et à aménager l'allée du Mens. C'est un axe fort, un acte important puisqu'il y aura un aménagement public significatif. Cela encourage aussi les promoteurs qui nous accompagnent sur un quartier qui n'est pas facile aujourd'hui et nous permettra de développer 300 logements à moyen terme, c'est-à-dire 600 habitants supplémentaires et,

petit à petit, la machine peut s'engager de manière à pouvoir développer d'autres services dans ce secteur, y compris des services publics.

Donc ce projet urbain est en cours d'élaboration. Je me réjouis que les autres groupes nous soutiennent. Bien sûr, on peut toujours dire que l'on a pensé à tout avant. Simplement, les choses se font progressivement. On les met en œuvre avec méthode, petit à petit, pas après pas.

Pour d'autres dossiers sur d'autres secteurs de Villeurbanne, je regrette un peu que le groupe Ensemble pour le Grand Lyon soit plus réticent. Je pense à l'étude sur le cours Emile Zola que nous avons votée il y a un mois et qui est très importante mais ce n'est qu'une étude ; pour l'instant, il n'y a pas de résultat. Je pense à un autre grand projet d'agglomération qui est Gratte-Ciel nord, semble-t-il contesté ; pourtant, il fonctionne très bien, surtout avec la population. La méthode, vous ne la connaissez pas, c'est sûr que ce n'est pas dans vos pratiques mais il se trouve qu'elle fonctionne très bien. La population participe et, comme je vous l'ai déjà dit, participez, venez nous faire profiter de votre science ou de votre courtoise prétention, si vous préférez.

Donc le groupe Socialiste votera avec plaisir ce premier acte, cette première pierre du projet de développement urbain de Saint Jean.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Donc, si j'ai bien compris, tout le monde est d'accord.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

**N° 2009-1099 - urbanisme** - Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Convention-cadre 2009-2014 - Avenant n° 1 à la convention d'application pour l'année 2009 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1099. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le vice-président BRACHET,** rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, comme l'année dernière, il s'agit de faire le bilan de la délégation presque à la fin de l'année, c'est-à-dire de constater que les moyens que nous avons engagés à la suite de ceux de l'Etat ne suffisent pas, avec ce que nous donne l'Etat, pour réaliser complètement nos objectifs. Mais nous savons que, dans le dernier trimestre, l'Etat promet en général une rallonge après avoir fait le tour des régions et des départements qui n'ont pas consommé tous leurs crédits. Nous avons appris que l'Etat abonderait, comme il le promettait, à hauteur de 3,9 M€ et nous devons donc faire la même chose puisque la règle du jeu c'est un euro pour un euro. Nous devons voter ces extensions d'enveloppe ce soir.

Cela permettrait, pour revenir au but général, d'atteindre probablement un niveau de financement de logements sociaux qui serait entre 4 000 et 4 600. Autrement dit, ce sont des chiffres record qui s'expliquent d'ailleurs, pour partie, par un très fort contingent de logements PLS ; et pas seulement puisque nous tenons aussi nos objectifs sur les logements PLUS et PLAI. Mais il s'agit d'un assez fort contingent PLS, issus de la reconversion de la promotion immobilière en début d'année dans le cadre de l'opération 30 000 logements. En clair, cela signifie que tous les partenaires se sont vraiment mobilisés sur l'ensemble des communes et il faut se féliciter de cet effet d'entraînement qui s'est fait à la fois entre les territoires et entre les diverses formes de promotion et de construction.

Pour finir, je dirai deux choses : la promotion va probablement livrer et vendre cette année 6 000 logements, c'est-à-dire que nous aurons mis dans les tuyaux près de 10 000 logements, ce qui est un chiffre considérable et, bien entendu, au-delà de celui qui nous est suggéré par le SCOT qui se situe autour de 7 000 à 8 000. Je pense qu'il y a là un fort mouvement, dont il faut absolument soutenir la tendance dans les années à venir par la diversité des processus. Nous ferons un bilan plus approfondi de ces questions en 2010 de façon à ce que le débat sur le logement ne se disperse pas à chaque fois qu'il y a un prétexte. Car des prétextes il y en a ! Je signale qu'un bilan du PLH se fera à l'automne prochain. Il faudra réajuster un certain nombre de choses révisées par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, dite loi Molle, du 25 mars 2009 qui nous oblige à revenir dessus. Nous ferons un bilan au bout de trois ans et j'espère que l'on aura pu tenir jusque-là cet engagement sur le logement qu'il est bien utile de rappeler à l'entrée dans l'hiver.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

**Mme VESSILLER :** Monsieur le président, notre collectivité s'est fixé des objectifs de production de 2 500 logements sociaux pour 2009, dont 1 600 logements sociaux classiques en financement PLUS et près de 900 logements très sociaux en financement PLAI.

Pour atteindre ce niveau de financement, nous avons affecté 21 M€ sur notre budget, l'Etat finançant autant. A ces 42 M€ s'ajoutaient les 4,7 M€, ce qui fait un total de 46 M€ budgétés. Néanmoins, cette somme importante ne va pas suffire à construire les 2 500 logements prévus, d'où la proposition de la présente délibération d'ajouter une dotation de 3,9 M€ puisque l'Etat, de son côté, a augmenté son investissement de ce montant-là.

Avec ces deux augmentations, il nous est proposé de porter la production à 2 500 logements. C'est moins que les objectifs initiaux en ce qui concerne le logement social pur mais c'est une centaine de plus qu'en 2008. Si l'on ajoute l'augmentation importante des logements PLS -comme vient de le dire notre collègue- et du logement intermédiaire, nous aurons une production totale record de logement social et intermédiaire.

Toutefois, nous souhaiterions discuter de la répartition de cette forte production. Même si nous reconnaissons qu'une production annuelle de plus de 2 000 logements est d'un niveau conséquent, c'est sans doute encore inconséquent au regard des 46 000 demandeurs de logement social recensés dans notre agglomération.

Par ailleurs, nous notons que nous serons en dessous des objectifs sur le logement très social, à savoir les PLAI, alors même que plus des trois quarts des demandeurs sont éligibles au

financement PLAI. Ainsi, de nombreux ménages à faible revenu, des ménages précaires, ont de grandes difficultés aujourd'hui dans l'accès au logement. Ce n'est pas nouveau et cela risque de durer encore longtemps. C'est pourquoi notre groupe insiste sur la nécessité d'être pro-actif avec les bailleurs sociaux pour augmenter la programmation des logements PLAI.

Enfin, je profite de ce propos sur la politique de l'habitat pour vous demander, monsieur le président, que notre Communauté se mobilise contre les expulsions hivernales dans les squats, et notamment dans les immeubles qui appartiennent à la Communauté urbaine. Au-delà de la période hivernale, nous vous demandons de réengager avec l'Etat et le Conseil général une démarche volontariste en matière d'hébergement d'urgence pour les populations qui sont aujourd'hui dans des situations d'habitat précaire, insalubre, surpeuplé, ce qui est tout à fait inacceptable.

Nous voterons bien sûr le présent rapport comme nous avons voté ou nous voterons soixante-trois délibérations ce soir car le dossier du logement est un dossier capital pour le développement de notre agglomération et pour la solidarité avec ses habitants. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. CHABERT :** Monsieur le président, mes chers collègues, depuis plus d'un an, nous constatons les effets de la crise dans tous les secteurs d'activités. Le logement social doit donc plus que jamais être l'objet de nos efforts dans cette période et ne pas ralentir, malgré la hausse des prix du foncier -encore que nous connaissons une certaine stabilité désormais- et de la construction, car le challenge est d'envergure.

Depuis 2002, avec le plan Borloo puis la loi ENL et enfin le plan de relance, l'Etat a été un acteur essentiel de la reprise, en partenariat bien sûr avec les collectivités locales.

D'abord, l'Etat intervient naturellement à travers les aides directes mais aussi à travers des aides indirectes qui pèsent dans le domaine budgétaire mais qui sont tout à fait essentielles. Je voudrais citer, par exemple, les mesures qui accompagnent l'accession à la propriété, les montants doublés et l'allongement du prêt à taux zéro dans le neuf, le plafond de ressources pour les prêts à l'accession sociale qui a été aligné sur le prêt à taux zéro, le PASS foncier élargi au collectif et la TVA à 5,5 % en contrat construction, aussi bien pour les maisons individuelles que pour les quartiers en rénovation urbaine. Pour ce qui est de l'amélioration de l'habitat, nous avons un renforcement de l'action de l'Anah avec, en particulier, les éco-prêts ou les éco-primés, naturellement le maintien de l'action de l'Etat en ce qui concerne la rénovation urbaine et, enfin, des mesures qui facilitent le développement du locatif avec, en particulier, le succès de la loi Scellier.

Plus que jamais, nous pouvons dire que l'Etat est un partenaire et même un acteur très volontariste dans le domaine du logement en général et du logement social en particulier.

Nous voterons donc avec satisfaction les 3,9 M€ de participation d'aides à la pierre que vous sollicitez ce soir, de même que d'autres mesures qui seront prises pour accompagner les 7,5 M€ accordés au titre du plan de relance sur le logement.

Je vous remercie, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Monsieur le vice-président Brachet.

**M. le vice-président BRACHET :** Tout d'abord, une observation : le nombre de PLAI effectivement réalisés d'ici la fin de l'année va sensiblement augmenter puisqu'il y a toute une série de dossiers en stock. Le taquet est plus financier que de capacité. Je le disais, nous avons des dossiers en stock qui sont en nombre important et je dirai également que le combat est aussi dans chaque commune pour que les PLAI puissent se faire de manière distribuée sur l'ensemble des territoires. Donc nous avons des obstacles financiers mais aussi une volonté à afficher plus sûrement cet objectif dans toutes les communes, en particulier nous comptons sur l'appui des Verts.

**M. LE PRÉSIDENT :** Vous savez que nous allons être obligés de faire une loge spéciale pour les journalistes de manière à ce qu'ils restent ici parce qu'autrement il y a deux conseils communautaires parallèles : il y en a un qui se fait ici où l'on explique les dossiers et il y a en un autre qui se fait derrière où l'on explique ce que l'on aurait pu dire, si l'on avait bien voulu le dire, ce qui fait que, quand je regarde ensuite les conseils communautaires qui ont été unanimes pour la plupart sur beaucoup de dossiers, j'ai l'impression que c'est un peu Beyrouth au moment des pires affrontements. Donc il serait bien que nous puissions le faire vraiment en séance afin que les gens s'en rendent compte.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président BRACHET.

**N° 2009-1101 - urbanisme - Lyon - Etude de déclinaison opérationnelle des besoins en habitat - Convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1101. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID,** rapporteur : La ville de Lyon a décidé d'engager une étude sur l'évolution nécessaire de l'habitat et a sollicité la Communauté urbaine pour l'aider à financer cette opération, ce qui est bien naturel au vu des compétences que nous exprimons en permanence sur l'habitat, et la délibération que nous venons d'adopter en est l'exemple. La commission a émis un avis favorable pour cette participation d'un montant de 30 000 € sur un total d'environ 100 000 €. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Trois minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

**M. AUGOYARD :** Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, nous devons délibérer sur une participation financière du Grand Lyon, comme l'a dit monsieur David, pour une étude lancée à la ville de Lyon sur les besoins en habitat. Cette délibération m'inspire deux types de remarques : des remarques de fond et des remarques sur le champ d'application de cette étude.

Sur le fond, le logement est une des principales préoccupations de nos concitoyens. Le nombre de demandes de logements

non exaucées dans notre agglomération reste toujours trop important. Nous devons une nouvelle fois saluer l'effort entrepris par les différents acteurs publics pour répondre à la demande naturelle et légitime de nos concitoyens.

Cependant, cette réponse ne saurait être apportée sans une démarche d'anticipation. J'avais déjà relevé le besoin d'une telle vision prospective lors du dernier conseil communautaire, à l'occasion de l'adoption des CRAC 2008. J'insiste encore : il est de notre devoir d'engager une politique qui prenne bien en compte les parcours résidentiels actuels et potentiels des Grands Lyonnais d'aujourd'hui et de demain. J'ai d'ailleurs été heureux d'entendre dire que cette idée était partagée par la plupart d'entre nous.

La participation du Grand Lyon s'élève à plus du quart du coût provisionnel de cette étude. Il n'est pas fait mention d'autre participation, telle qu'une participation de la Région par exemple. Une telle absence est d'ailleurs étonnante en ces temps où la Région a une définition assez généreuse du financement et finance un peu tout et n'importe quoi.

Sur le champ d'application de l'étude, nous pouvons regretter que cette étude ne concerne que la ville de Lyon. Nous devons réfléchir et regarder vers l'avenir en termes de métropole. Une démarche cohérente du logement ne peut plus être simplement communale ou vue sous le simple prisme du territoire communal, même si cette commune, comme Lyon, concentre l'essentiel de la production de logements. Et c'est d'ailleurs pour cela que c'est la Communauté urbaine qui est compétente en matière de logement.

Alors, on nous dit que les communes qui souhaitent commander une telle étude sur leur territoire pourraient aussi bénéficier d'une telle participation communautaire. Mais pourquoi attendre ? Combien de fonds publics communaux et intercommunaux auront-ils été dépensés au lieu de disposer d'une étude cohérente et globale à moindres frais ? A l'heure où les finances publiques locales font l'objet de discours les plus rassurants comme les plus alarmistes, il est essentiel d'éviter tout éparpillement d'efforts qui seraient sans doute plus efficaces s'ils étaient réunis. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

**N° 2009-1104 - urbanisme** - Fontaines sur Saône - Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1105 - urbanisme** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2<sup>o</sup> - Rives de Saône - Création du cheminement continu du site Kitchener Marchand au bas-port Gillet - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1106 - urbanisme** - Lyon 2<sup>o</sup> - Rives de Saône - Aménagement du bas-port Rambaud et espace Kitchener Marchand - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1107 - urbanisme** - Lyon 4<sup>o</sup> - Caluire et Cuire - Rives de Saône - Aménagement du chemin nature sur les bas-ports des quais Gillet et Clemenceau - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1108 - urbanisme** - Lyon 5<sup>o</sup> - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1109 - urbanisme** - Rochetaillée sur Saône - Rives de Saône - Aménagement de la promenade des Guinguettes - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1104 à 2009-1109. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID,** rapporteur : Il s'agit d'un ensemble de six délibérations concernant Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 2<sup>o</sup>, Lyon 4<sup>o</sup>, Lyon 5<sup>o</sup>, les villes de Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône et Rochetaillée sur Saône pour ce beau projet de rives de Saône. Avis favorable de la commission pour ces six rapports.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

**M. COSTE :** Intervention retirée. Nous voterons pour ces rapports.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je mets donc ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

**N° 2009-1115 - urbanisme** - Lyon 9<sup>o</sup> - Grand projet de ville (GPV) de la Duchère - Opération de démolition, réhabilitation et résidentialisation des immeubles 410, 420 et 430 par l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat - Participation financière de la Communauté urbaine - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Augoyard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1115. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

**M. AUGOYARD,** rapporteur : Merci, monsieur le président. Avis favorable de la commission urbanisme pour une individualisation

d'autorisation de programme complémentaire liée à la démolition d'immeubles le long de la future avenue Rosa Parks à la Duchère.

**M. LE PRÉSIDENT** : Trois minutes pour le groupe Les Verts.

**M. GIORDANO** : Je tiens à souligner notre satisfaction de voir le projet de la Duchère poursuivre son chemin et avancer aujourd'hui sur le quartier de la Sauvegarde, avec l'ensemble des collectivités partenaires et Grand Lyon Habitat.

Nous souhaitons inscrire le sud de la Sauvegarde dans les évolutions du quartier de la Duchère en créant des petites résidences réhabilitées avec des espaces extérieurs résidentialisés mais aussi en diversifiant l'offre de logement. La délibération lance aujourd'hui ce projet. Il s'agit donc d'un signal fort envoyé aux habitants du quartier de la Sauvegarde, un quartier populaire composé majoritairement de logement social et dont l'habitat est très vieillissant.

Mais, comme dans tout projet, il faut aussi savoir porter un regard plus global et c'est là que l'on perçoit nettement l'évolution de ce quartier. Dans un périmètre d'une centaine de mètres autour des barres, objet de la délibération de ce jour, un parc-relais sera créé pour le Sytral. L'ensemble des voiries sont en cours de réhabilitation avec la création de sites propres pour les bus et de pistes cyclables. Une maison des fêtes et des familles sera construite par la ville de Lyon dès l'an prochain. Une école a déjà été construite lors du précédent mandat et des îlots à vocation économique verront le jour en 2013. Habitat, déplacements, développement économique, voici réunis autant d'atouts pour réussir la mutation d'un quartier.

Je tiens à souligner la prise en compte des enjeux environnementaux au cœur du projet de la Duchère. Le projet pour les immeubles 420-430 présenté aux habitants en juin 2007 ne répondait plus aux attentes nouvelles en matière d'environnement. Il est nécessaire de renforcer l'isolation et de maîtriser les charges. Les habitants s'étaient d'ailleurs exprimés en faveur d'une amélioration de l'isolation dans les logements. C'est dans ce but qu'après la démolition de quatre allées en 2005, l'immeuble 410 bénéficie en ce moment de travaux de réhabilitation et de résidentialisation. Les 100 logements de la barre 430 seront détruits et permettront de construire des logements diversifiés sur ce même emplacement. Les deux allées centrales de la barre 420 seront démolies, permettant ainsi de créer deux unités résidentielles de 40 logements chacune qui seront lourdement réhabilitées.

Plus généralement -et nous l'évoquons souvent avec Louis Lévêque-, la qualité de l'habitat est un point central du projet de ville de la Duchère : des équipements publics HQE à l'immeuble Bouwfonds Marignan qui vient de recevoir une excellence d'or pour son excellence environnementale ou encore le futur écoquartier qui verra le jour dans les années à venir sur le Plateau, sans compter l'exceptionnel aménagement du parc du Vallon sur 8 hectares entre Vaise, la Duchère et Ecully, véritable poumon vert qui amènera la nature en cœur de quartier.

Nous pouvons vraiment, monsieur le président, analyser de manière positive le laboratoire urbain qui se développe sous nos yeux à la Duchère.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Il se développera si j'arrive à avoir les 23 M€ que l'Anru ne débloque pas aujourd'hui et qui sont indispensables pour poursuivre l'opération de la Duchère, en particulier pour procéder à la démolition de la barre.

Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. AUGOYARD.

**N° 2009-1116 - urbanisme** - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 - Financement 2009 des directeurs de projet, des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) et des actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Conventions de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1116. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID**, rapporteur : Il s'agit d'examiner une délibération qui prévoit la participation financière de la Communauté urbaine pour le financement des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale et de permettre à monsieur le président de signer les conventions avec les communes. Avis favorable de la commission pour ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. FOURNEL** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

**N° 2009-1117 - finances, institutions et ressources** - Augmentation de l'autorisation de programme globale 2009 logement social - Affectation du disponible et diminution de l'autorisation de programme globale 2009 réserves foncières - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel -

**N° 2009-1118 - finances, institutions et ressources** - Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2009 - Décision modificative - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

**N° 2009-1119 - finances, institutions et ressources** - Exercice 2009 - Décisions modificatives n° 2 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1117 et monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1118 et 2009-1119. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI**, rapporteur : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Darne.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : En plus du rapport que vient de présenter monsieur Plazzi, nous avons deux rapports, l'un concernant la révision des autorisations de programme et l'autre relatif aux décisions modificatives.

Le premier rapport concerne la révision des autorisations de programme dans le cadre des 476 M€ votés en janvier de cette année, où des répartitions ont été faites suivant les grandes lignes de nos politiques. En fonction de l'avancement des dossiers, des transferts sont opérés d'une ligne de politique à une autre de façon à permettre l'exécution et le lancement de ces opérations. Il n'y a évidemment, à ce titre, ni modification de la PPI ni modification du plan de mandat.

Le second rapport concerne les décisions modificatives. Il contient principalement des éléments de recettes supplémentaires provenant d'un complément de taxe professionnelle et de dotation compensatrice de l'Etat qui permet de disposer de 15 M€ supplémentaires. A l'inverse, nous avons des recettes en diminution comme par exemple celles relatives au boulevard périphérique nord.

L'utilisation des fonds dont nous disposons ainsi répond à de multiples opérations énumérées dans le rapport. Il convient de signaler cependant deux opérations significatives : l'une concerne une dotation en provision de façon à faire face aux engagements financiers que la Communauté urbaine supportera au titre des zones d'aménagement concerté pour 15 M€ ; l'autre est relative au paiement à la commune de Givors de 1 M€ sur les 2 M€ sur lesquels la Communauté urbaine s'est engagée lors de l'entrée de Givors dans la Communauté urbaine pour l'équilibre d'une ZAC ; cette somme de 1 M€ sur les 2 M€ dus sera versée en 2009. Je ne détaille pas les autres opérations, ces rapports ont été approuvés par la commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. VINCENT** : Monsieur le président, mes chers collègues, la fin de l'année est toujours l'occasion de faire des ajustements budgétaires et comptables que la gestion quotidienne d'une agglomération comme la nôtre nécessite. Certes, la prévision est un art, y compris en matière budgétaire ; il faut s'efforcer d'être exact mais convenons -comme l'a dit Rousseau- que c'est une prévoyance très nécessaire de sentir que l'on ne peut tout prévoir. Puisque l'imprévu fait partie des risques dans nos fonctions d'élus et de gestionnaires publics, tâchons de le maîtriser !

Nous avons une recette supplémentaire de 15 M€. En cette période de crise, c'est déjà une excellente nouvelle. Mettre cette recette de côté sous la forme d'une provision pour compenser le déficit des ZAC, face à un marché immobilier hésitant, est une bonne décision qui permettra de voir l'avenir un peu plus sereinement pour ces différentes opérations.

Nous tenons aussi à rendre hommage à la politique foncière active menée, en particulier dans le cadre du plan de relance, par les services du Grand Lyon et son vice-président, notre collègue Barral.

Monsieur le président, en tant qu'ancien professeur, vous le savez, la répétition est la mère de toutes les pédagogies. Je vais donc répéter ce que j'ai déjà dit concernant le financement

des opérations de logement social. Des communes, comme la mienne, sont volontaires pour développer des programmes de logements sociaux. Il s'avère -et ce n'est de pas notre fait, vous en conviendrez- que le marché immobilier rend les coûts fonciers très élevés. De ce fait, les bailleurs sociaux renoncent. Or, les finances communales ne sont pas extensibles. Ainsi, une situation absurde se crée puisque des communes qui veulent développer la mixité sociale se trouvent empêchées de le faire.

Dans un tel contexte, un mécanisme communautaire, sous la forme d'un fonds de concours pour l'acquisition foncière à des fins de logement social, permettrait de soutenir les bonnes volontés des communes. Je sais et j'entends déjà les sourires et les remarques concernant la situation financière de nos communes de l'ouest. Je répondrai que ce mécanisme ne bénéficiera pas seulement aux communes de l'ouest. La mixité doit se traduire par des actions adaptées aux réalités locales. L'ouest n'est pas seulement un pourvoyeur de dynamisme économique et de recettes mais il est aussi un territoire peuplé de femmes et d'hommes aux situations diverses. Sachons dépasser la carte postale !

Je vous remercie de votre attention, en espérant qu'elle se traduise favorablement dans les faits, très prochainement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Monsieur Brachet a dû partir mais je lui ferai part de votre volontarisme pour implanter quelques logements PLAI pour combler le déficit dont nous parlions tout à l'heure.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI** : Monsieur le président, chers collègues, le dynamisme financier des collectivités n'est plus à démontrer. Le Grand Lyon, pour sa part, en fait la démonstration par le niveau financier et surtout le montant de ses autorisations de programmes globales pour 2009 qui s'élève, tous budgets confondus (principal, assainissement, eau), à 476 M€ -comme l'a rappelé monsieur le vice-président chargé des finances-, avec un encaissement de 523 M€ de taxe professionnelle ; c'est dire que l'essentiel de la taxe professionnelle est redistribuée dans les investissements.

La délibération proposée porte sur les ajustements de programmes sans modifier la charpente de la répartition budgétaire qui tient compte des besoins exprimés et d'une volonté politique dans les secteurs économiques, de logements sociaux et environnementaux afin d'ancrer encore plus les solidarités d'agglomération et de contribuer à son développement, en soutenant notamment l'emploi par le dynamisme des investissements.

La réforme de la fiscalité locale engagée par le Gouvernement et impliquant notamment la suppression de la taxe professionnelle représente des dangers pour l'emploi qui ne sont pas toujours suffisamment cernés, l'impôt payé par les entreprises bénéficiant à la fois aux Communes, aux intercommunalités, aux Départements et aux Régions, leur apportant quelque 28 milliards d'euros par an, ce qui représente un peu plus de 44 % des recettes de la fiscalité directe locale. Cela s'inscrit aussi dans une politique d'ensemble de réduction des prélèvements sur les entreprises favorisant, de fait, un risque d'irresponsabilité sociale sur les territoires.

L'impôt prévu en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle ne sera pas de même apport pour les collectivités qui vont ainsi perdre des ressources, alors que, précédemment, elles disposaient d'une capacité de financement positive.

Notre agglomération a engagé un plan de mandat soutenu par une large majorité. D'ailleurs, nous observons que ceux qui l'ont boudé sont les supporteurs de la suppression de la taxe professionnelle. Aujourd'hui, nous avons la capacité financière de respecter nos engagements, y compris de nous inscrire au plan de relance de l'économie en soutenant ce plan de relance voulu par le Gouvernement. Mais jusqu'à quand ? Certaines collectivités ont été contraintes de réduire leurs dépenses, d'autres, pour préserver leur capacité d'investissement, risquent de se tourner davantage vers les marchés financiers pour emprunter. Tout ceci n'est pas très favorable à l'emploi. Le Grand Lyon, pour sa part, avec la mise en application de sa programmation pluriannuelle des investissements tente d'apporter une contribution originale en soutenant l'économie par son dynamisme.

Notre groupe, monsieur le président, votera positivement cette délibération avec les remarques ainsi exposées. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. DUMAS :** Monsieur le président, mes chers collègues, notre intervention se limitera à un commentaire sur la décision modificative qui nous est présentée. Notre attention a été attirée sur la constitution -cela a été évoqué par monsieur Darne- d'une provision pour risque de 15 M€. Si cette somme toute rondelette attire notre attention, c'est tant pour des raisons de forme que de fond.

Sur la forme d'abord, vous nous présentez les choses en disant que vous avez constitué une provision pour risque visant à couvrir une partie des déficits de ZAC futures.

Monsieur Darne, même si ce n'est pas le cas ce soir, a eu l'élégance de reconnaître en commission qu'en réalité, cette somme de 15 M€ n'était pas une provision au sens comptable du terme. Monsieur Darne a raison : cette somme de 15 M€ peut d'autant moins être une provision pour les déficits de ZAC -dont nous parlons si souvent dans cette assemblée-, c'est-à-dire qu'avec la contribution du Grand Lyon au financement des zones d'aménagement concerté, ils sont lissés et ne correspondent donc déjà pas aux dépenses réelles. Il y a donc déjà une prise en compte du risque des déficits de ZAC dans le lissage présenté dans les comptes. En soi, est-ce si grave de constituer cette provision de 15 M€ ? Non, le budget du Grand Lyon n'en pâtirait pas.

Néanmoins, se pose derrière tout cela un vrai problème de transparence car la réalité sur cette provision est, en effet, plus triviale. Le Grand Lyon a touché 15 M€ de recettes de plus qu'attendu. Plutôt que les dépenser dans des projets utiles au Grand Lyon, vous décidez de les geler et de les mettre de côté pour les utiliser dans deux ou trois ans au moment où vous savez que le déficit de ZAC augmentera. Plutôt que de dire la vérité, vous avez opté pour une présentation budgétaire erronée, une espèce de petit "passe-passe" ou une petite "bidouille" budgétaire.

Sur le fond, faut-il, au nom de la prudence, geler ces 15 M€ et ne pas les utiliser ? Aujourd'hui, tous les élus savent que le Grand Lyon est engorgé, que de nombreux dossiers n'avancent pas sur le terrain, des dizaines de projets sont bloqués dans les communes alors que les opérations sont prêtes. Pourquoi ? Parce qu'il manque parfois 100 000 €, 50 000 €, parfois même 30 000 €. Et là, nous gelons 15 M€ sans coup férir, sans aucune concertation. Mais où va le Grand Lyon, monsieur le président ? Ces 15 M€, ce sont 300 000 € supplémentaires par commune qui auraient pu être injectés au service de l'amélioration de la

qualité de vie et aussi comme un moyen de soutenir la reprise -car la reprise n'est pas encore là, monsieur le président-. Tel n'est pas votre choix, vous préférez garder cette somme pour éponger une partie du déficit des ZAC futures.

On vous entend déjà dire que c'est la faute de la crise, et notamment de la crise immobilière qui va alourdir le poids financier des ZAC. Est-ce là la seule raison de l'explosion de la contribution du Grand Lyon à ces opérations d'aménagement concerté ? Un seul chiffre donné dans le CRAC des ZAC, le mois dernier ou il y a deux mois, suffira à démontrer le contraire : de 2001 à 2009, le déficit cumulé des ZAC est passé de 156 M€ à plus de 380 M€. Est-ce uniquement la faute à la crise ? Non, bien sûr, monsieur le président, et vous le savez bien ! La réalité est que, comme vos prédécesseurs, vous avez bien perçu que les ZAC sont un outil remarquable d'aménagement urbain pour le Grand Lyon. Mais, fidèle à votre méthode, vous avez décidé d'aller vite, d'engager toujours plus de choses et vous avez tiré sur la corde -on compte aujourd'hui 54 ZAC sur le Grand Lyon-, sauf que vous avez oublié deux points :

- tout d'abord, ces opérations ont un coût qui ne peut exactement être prévu en raison des risques, et notamment des risques immobiliers mais surtout, afin que ces opérations pèsent le moins possible sur le budget communautaire, il faut qu'elles soient menées dans les meilleurs délais et donc bien gérées ;

- ensuite, les problèmes de gouvernance du Grand Lyon. Aujourd'hui, il faut que de nombreuses opérations durent voire s'éternisent. Vous en avez tellement conscience que vous avez décidé de contourner le problème en réactivant ce que l'on appelle la régie directe. Autrement dit, sur certains dossiers, le Grand Lyon, non content d'être le maître d'ouvrage de ces opérations, est aussi le maître d'œuvre. Cette procédure pose un véritable problème éthique -comme l'a rappelé le mois dernier Henry Chabert- car le Grand Lyon, dans cette affaire, est à la fois juge et partie. Notons que cette année, uniquement en 2009, ces régies directes sont responsables pour 10 M€ des déficits de ZAC.

Pour terminer, monsieur le président, je dirai que je suis inquiet devant les dérives non maîtrisées des déficits de ZAC. Avant de geler des recettes, nous pensons que vous devriez vous assurer que ces ZAC sont bien gouvernées.

C'est la raison pour laquelle notre groupe, profondément attaché à cette démarche de ZAC comme moyen d'aménagement du Grand Lyon, dans l'intérêt du Grand Lyon et dans le souci de transparence que vous ne cessez de revendiquer encore, demande ce soir une étude précise au cas par cas de chacune des ZAC et qu'un débat puisse avoir lieu en assemblée pour présenter les résultats, afin de savoir si oui ou non il y a un réel risque ou bien si ces ZAC, comme nous pouvons le penser, sont en train de devenir un gouffre financier pour le Grand Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Darne.

**M. le vice-président DARNE :** Monsieur le président, je n'ai aucun problème avec les deux premières interventions.

Max Vincent sait très bien que l'aide au logement social est une question et nous apprécions son engagement mais nous avons évoqué, y compris en commission, la nouvelle procédure qui pourrait venir plus tôt si nous suivions cette demande.

Monsieur Dumas, vous faites un certain nombre de confusions. Bien sûr, sur les flux financiers, le fait de mettre une provision

ne veut pas dire que nous réduisons nos moyens de paiement et les opérations qui sont à financer. Simplement, cette somme que nous avons encaissée en plus n'est pas consacrée à des budgets de fonctionnement mais vient en amélioration de l'autofinancement. Or, l'autofinancement est le moyen de financer nos investissements. Les provisions comme les amortissements et comme l'excédent font partie de l'autofinancement. Donc, lorsque nous réalisons des investissements, nous les finançons avec de l'autofinancement que nous dégagons. Ainsi, ces provisions font partie de l'autofinancement et, par conséquent, il n'y a pas de problème particulier. Ce que nous faisons avec cet argent est évidemment de payer le plus vite possible des investissements.

Nous avons eu une convention en cours d'année. Vous vous souvenez sans doute que nous avons voté 450 M€ d'autorisations de programmes. L'Etat ayant donné 26 M€ de plus en remboursement anticipé du fonds de compensation de la TVA, nous avons augmenté ce crédit de 26 M€ mais nous avons pris en même temps l'engagement d'avoir des crédits de paiement qui correspondent à cela, pour un peu moins : 400 M€. Autrement dit, pour pousser les entreprises à réaliser le plus vite possible, nous avons créé -et cela a fait l'objet de débats ici, vous vous en souvenez- des opérations de petite envergure pour pouvoir relancer l'économie. Ces crédits de paiement seront évidemment payés. De la même manière, les 15 M€ d'aujourd'hui vont permettre, en 2010, -car évidemment nous avons fait tout ce qu'il était possible- d'augmenter les crédits de paiement que nous aurons parce que nous avons cette trésorerie. Donc, n'ayez pas d'inquiétude sur cela !

A quoi servent ces fonds dans une ZAC ? Les déficits de ZAC correspondent à des travaux réels. Ce n'est pas de l'argent dont on fait abstraction, ce sont des acquisitions foncières, des réalisations d'assainissement, des constructions de voiries, des sommes payées aux entreprises. Nous avons donc une série de dépenses et l'argent que nous récupérons est en quantité inférieure lorsque nous vendons les biens ainsi réalisés, qu'ils s'agisse d'ailleurs des opérations en régie directe ou concédées car c'est évidemment le même mécanisme.

Donc, lorsque vous dites : "Il vaut mieux aider l'économie", c'est ce qui est fait avec ces 15 M€. Nous pouvons faire davantage d'opérations ou supporter davantage de déficits. Est-ce qu'il y a une course sans fin qui serait : "On note de plus en plus de déficits et on ne tient pas les choses". Pas du tout ! Je crois que vous avez chaque année le compte-rendu des opérations d'aménagement concerté, vous l'avez depuis la création des ZAC. Ces rapports sont faits. Nous les avons examinés la semaine dernière, en faisant apparaître ZAC par ZAC ; les montants à financer sont parfaitement connus. Evidemment, sur les perspectives sur les dix ans à venir, nous avons des montants relativement importants certaines années ; il est donc normal de dire : "Nous allons lisser ces paiements". Il ne faut pas que le budget de la Communauté urbaine soit en dents de scie. Qu'il y ait lissage des coûts de ZAC me paraît une procédure transparente : vous avez les chiffres, vous avez les financements. Il n'y a pas de tour de passe-passe ni de tricherie, les choses sont dites publiquement et chacun peut en lire les conséquences. Aucun problème, me semble-t-il, de ce côté-là.

Sur les régies directes et les opérations concédées, vous pourrez, en particulier, questionner monsieur Chabert qui a créé des opérations d'urbanisme en régie directe et, pour lui, il n'y a donc pas de contradiction entre le fait d'avoir des opérations en régie directe et d'autres concédées. C'est l'opportunité à charge des aménageurs, ce sont les délais. Il a été expliqué la dernière fois que, pour réaliser certaines opérations dans les délais fixés

par l'Agence nationale de renouvellement urbain, des opérations étaient choisies en régie directe et sont transparentes. Il a été dit en commission -je me permets de vous le rappeler- que le seul point que nous améliorerons est l'information sur les déficits à venir sur les opérations d'urbanisme en régie directe.

Je veux surtout vous rassurer : sur les points que vous évoquez : la transparence, la maîtrise des déficits, l'engagement néanmoins à soutenir l'économie en mettant des opérations bonnes pour l'économie, les ZAC sont bonnes pour le logement et l'activité économique. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir des critiques et j'espère que vous voterez ces rapports compte tenu des réponses que j'ai apportées.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pour une explication de vote, je vous dirai que votre vote est contradictoire avec les souhaits qu'avait monsieur Chabert il y a exactement dix minutes sur le quartier Saint Jean ; il disait : "Vous n'avez pas une ambition assez grande, il faut voir un périmètre plus large, mettre tout de suite les infrastructures dans le périmètre". Si nous lançons immédiatement des procédures larges avant d'avoir le foncier disponible et une vue d'ensemble, pour le coup, le dossier de ZAC s'étendrait dans le temps et vous nous diriez que c'est une mauvaise gestion.

Je mets les rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon, - abstentions : MM. Augoyard, Geourjon (Centriste et démocrate).

Adoptés.

Rapporteurs : M. PLAZZI (N° 2009-0117), M. le vice-président DARNE (n° 2009-0118 et 2009-0119).

**N° 2009-1146 - finances, institutions et ressources** - Convention de fonction d'agglomération et de centralité région Rhône-Alpes-Communauté urbaine 2009-2015 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1146. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : Monsieur le président, ce rapport concerne le contrat d'agglomération. Jean-Paul Bret a conduit ce dossier, je vous propose de lui donner la parole pour qu'il en présente le contenu.

**M. le vice-président BRET** : Mes chers collègues, quelques éléments de contexte avant de vous présenter rapidement le contenu, puisque vous avez dans le projet de délibération à la fois le document qui énonce le contenu et en annexe à la convention un certain nombre de lignes qui détaillent ce contenu.

Il s'agit d'une procédure contractuelle avec la région Rhône-Alpes qui succède à d'autres puisque, dans la période 2003-2008, nous avons ce qu'on appelait le contrat de plan Etat-Région qui comportait un volet territorial dans lequel l'agglomération était partie prenante. Pour la période qui s'ouvre, la Région contractualise désormais seule avec les territoires. Néanmoins, ses interventions sont inscrites au CPER, au sein du volet territorial mais sans contrepartie de l'Etat. C'est d'ailleurs quelque chose qui peut nous amener à réfléchir.

Le projet en lui-même : la région Rhône-Alpes, à l'initiative de ce contrat, propose cette nouvelle génération de politique contractuelle qui se nomme "les contrats de développement durable de Rhône-Alpes" ; en ce qui concerne les agglomérations, cette déclinaison prend un nom un peu particulier, à savoir "les conventions de fonctions d'agglomération et de centralité". Je m'excuse pour la sémantique un peu compliquée mais retenons qu'en fait, il existe des contrats de pays dans un certain nombre de zones et, en ce qui nous concerne, ce sont des contrats d'agglomération. Il est évident que ces contrats d'agglomération ne sont pas une spécificité contractuelle entre la région Rhône-Alpes et l'agglomération lyonnaise, en l'occurrence la Communauté urbaine, mais cette procédure contractuelle se développe également avec les autres agglomérations de notre région.

La Région a donc été amenée à préciser ses orientations stratégiques qui figurent dans le document que vous avez. Rappelons simplement qu'il s'appuie largement sur les principes de développement durable, qu'il concilie à la fois un développement économique équilibré, une solidarité territoriale, des préoccupations environnementales et, enfin, dernier point, une gouvernance affirmée qui favorise la participation citoyenne.

De notre point de vue, la Communauté urbaine affirme un certain nombre d'orientations stratégiques. Ces orientations stratégiques sont rappelées depuis quelques temps et elles ont été rappelées tout à l'heure par Willy Plazzi à l'occasion de la délibération modificative. Ce sont évidemment, pour l'essentiel, sinon pour la quasi-totalité, celles qui sont contenues dans notre plan de mandat. Nous n'allions pas, un an après la mise en place de l'élaboration de ce plan de mandat, rentrer dans une nouvelle façon de fixer nos objectifs. Ce sont donc ces objectifs qui servent de base à la procédure contractuelle et c'est une partie de ces objectifs que nous mettons dans le contrat d'agglomération et de centralité pour les agglomérations.

De la conjonction de ces grandes orientations découle donc un contrat, ce qui signifie que la Région et le Grand Lyon ouvrent ensemble, pour six ans, un nouvel espace de travail tourné vers la construction d'une métropole innovante et respectueuse de l'environnement. Ce nouveau contrat se décline en quatre axes :

- le premier, intitulé "faire mieux vivre les hommes", dans lequel nous trouvons un volet foncier pour l'habitat, une partie concernant l'offre sportive et culturelle avec la halle d'athlétisme à la Duchère, seul regard tourné vers le passé puisque cette halle figurait dans le contrat précédent. Il y a un effet de rattrapage car elle n'a pas été réalisée dans le contrat précédent et nous avons souhaité, avec la Région, l'inscrire dans le nouveau contrat. Il y a l'expérimentation, dans ce domaine, d'un certain nombre de services innovants ;

- le deuxième grand axe, intitulé "co-construire un paysage métropolitain d'exception", dans lequel figurent le projet Rives de Saône, l'Anneau bleu, le parc de Miribel-Jonage et celui relatif à la valorisation des espaces naturels et agricoles ;

- le troisième axe concerne les transports collectifs, pour permettre notamment de trouver les financements en dehors du volet ferroviaire du CPER et des contrats d'aménagement de gare. Sont donc inclus dans cette partie du contrat la gare de la Part-Dieu pour l'aménagement de la deuxième phase et également un certain nombre de pôles d'échanges d'agglomération, Confluence, Givors, Sathonay, Rillieux, Irigny et Oullins ;

- enfin, le quatrième axe représente, sur le plan financier, l'engagement le plus important de la Région et de la

Communauté urbaine. Cet axe concerne l'économie et, sous le titre "favoriser l'émergence d'une économie verte", nous y trouvons la compétitivité du tissu économique local, étant entendu qu'il s'agit plutôt d'actions en direction des PME et beaucoup moins des grosses entreprises qui figurent dans d'autres dispositifs contractuels. Nous y retrouvons également ce qui relève de l'insertion, de la solidarité, notamment de l'économie sociale et solidaire ; ensuite, une partie foncière liée aux activités économiques avec une action foncière au service du développement économique. Enfin, nous y retrouvons ce qui relève de l'innovation et de la spécialisation avec les économies *cleantech* et les économies numériques ainsi que quelques industries créatives, notamment le village Passage Thiaffait et le soutien à Cartoon Movie.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, j'ai été relativement peu exhaustif mais tout est décrit dans ces documents.

Pour conclure, sur le plan financier, la Région s'engage sur un montant total de 69 M€. Pour mémoire et à titre de comparaison, dans le précédent contrat d'agglomération, cet engagement était de 63 M€. Les sommes sont donc relativement comparables. L'engagement financier de la Communauté urbaine est de 196 M€ et était de 118 M€ dans le précédent contrat ; il va donc au-delà. Pour l'Etat, cet engagement était de 93 M€ mais cet engagement n'existe plus puisque ce contrat ne concerne que la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Verts.

**M. COSTE** : Intervention retirée, monsieur le président, nous voterons pour.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. VINCENT** : Monsieur le président, ce projet de convention que vous souhaitez que nous approuvions appelle plusieurs remarques.

Sur le principe d'abord, il est indéniablement nécessaire. Notre agglomération est la première de Rhône-Alpes. Bon nombre de politiques régionales nous concernent donc en premier lieu. Clarifier les relations entre notre EPCI et la collectivité régionale permettra de simplifier la gestion des financements croisés sur de nombreux projets. Les politiques publiques seront donc plus lisibles pour nos concitoyens. Elles seront aussi plus efficaces car nous pouvons espérer que le principe même de cette coopération permettra d'éviter les doublons, les actions redondantes ou contradictoires. Le principe de subsidiarité doit, en la matière, guider notre travail. La Région doit demeurer une collectivité qui donne de grandes orientations et ne pas se transformer en un simple distributeur de subventions aux autres acteurs publics ou aux associations.

Ensuite, dans une optique de métropolisation, il est pertinent de travailler avec la Région puisque nos actions rayonnent en dehors de nos limites administratives. Le Grand Lyon est le siège de la Région ; les autres collectivités en lien avec elle sont donc amenées à nous connaître. Sachons en profiter pour travailler ensemble ! Nous espérons qu'une telle démarche conventionnelle pourra simplifier le travail des communes qui sont souvent renvoyées du Grand Lyon vers la Région et de la Région vers le Grand Lyon. Il pourrait même être intéressant, sur certains thèmes, de développer des conventions entre les communes et la Région.

Quelques remarques sur le fond de la convention. Elle porte sur 296 M€ d'actions diverses ; le financement de la Région sur

cette somme est de 69 M€, soit 23 %. Peut-être aurait-il été utile d'avoir la répartition des crédits sur les différents axes et non par grandes masses de politique publique générale.

A en juger par les sommes en jeu à chaque fois, nous notons que, dans bien des domaines, la Région vient en appui de nos actions et que le Grand Lyon est alors le principal financeur. Sur le thème du transport seulement, les contributions sont égales. C'est assez normal car il ne faudrait pas que, par le mécanisme conventionnel, la Région nous transfère une partie de ses charges budgétaires et les transports en sont un bel exemple. Rappelons tout de même que c'est l'action du Grand Lyon qui a permis d'accéder au projet de halte ferroviaire à Jean Macé.

La Région souhaite s'inscrire dans le cadre du développement durable, ce qui est positif. Nous lisons aussi des expressions de développement économique équilibré et de solidarité territoriale. Une telle convention pourrait être l'occasion de bâtir une politique de l'habitat et de la mixité, élaborée conjointement avec la Région, le Grand Lyon et les différents territoires.

Enfin, sur la forme, quelques ultimes remarques qui permettront évidemment d'améliorer le fond et de l'enrichir. Plusieurs d'entre nous en commission ont noté que ce dossier arrivait un peu dans la précipitation devant notre conseil communautaire. La précédente convention s'est achevée l'année dernière. Nous avons donc eu un an pour préparer le nouveau document. Pourquoi n'y a-t-il eu aucune concertation avec les groupes politiques, expression de la démocratie locale, et les représentants des communes ?

Depuis plusieurs mois, un travail considérable de concertation est mené sur la stratégie de propreté pour l'agglomération, avec des réunions régulières associant tous les groupes et la possibilité de s'exprimer et de faire des propositions. C'est une bonne démarche. Sur le plan de mandat, élément stratégique s'il en est pour le Grand Lyon, nous avons pu aussi envoyer nos observations. Reproduire une telle méthode aurait évité bien des malentendus qui se sont visiblement vissés sur tous les bancs de cette assemblée. Les expériences des communes et de leurs élus, leur vision de la stratégie métropolitaine auraient pu également être prises en compte. Bien sûr, il est difficile de faire de la concertation avec les groupes politiques du Grand Lyon et ceux de la Région. Mais, en un an, il aurait été certainement beaucoup plus facile de travailler car nous avons le temps.

Voilà pourquoi une décision sage -et je vous la propose ce soir, en tant que démocrate-, monsieur le président, serait de nous permettre de consulter le dossier pour, ensuite, consulter l'ensemble des groupes dans un délai raisonnable et revenir avec un projet légitime par ce travail collaboratif et démocratique.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Vincent. Le groupe Mouvement démocrate.

**M. le vice-président VESCO :** Merci, monsieur le président. Il s'agit ici du couple Métropole-Région, celui que nous appelons de nos vœux comme moteur d'une décentralisation horizontale autant que verticale, outil de la subsidiarité, avant que, au fil des moutures estivales, le projet de loi-cadre de la réforme territoriale ne vide de sa substance l'esprit même de ce type de contractualisation.

Ces contrats, dont l'Etat n'est plus partie prenante, ont permis de passer d'une logique de guichets à une logique de projets. Ils ont été refondés en 2004 avec cette approche nouvelle des contrats de développement durable de Rhône-Alpes. Ils ont pour effet la

mise en place d'une péréquation sur le territoire de Rhône-Alpes et, en réduisant le nombre de dossiers, ils limitent aussi l'enchevêtrement des compétences et des financements croisés. Ces contrats renforcent la logique intercommunale puisque plus de 75 % de ces actions ont un caractère intercommunal. Enfin, il s'agit d'un dispositif qui soutient la stratégie métropolitaine du Grand Lyon.

Quel est l'impact de la réforme territoriale sur cette convention d'agglomération ? L'équilibre du contrat va être modifié si l'on considère que la vision stratégique de la Région souffrira de son affaiblissement et de sa transformation en ce que l'on pourrait appeler un "établissement public interdépartemental". Avec la création des conseillers territoriaux, nous passerons d'une vision macro-territoriale à une vision micro-territoriale. Côté agglomération, nous nous éloignons aussi de la création d'une véritable collectivité territoriale renforcée et donc d'un couple Métropole-Région comme véritable pilier de la décentralisation. Nous aurons l'immense avantage de passer d'un statut d'EPCI à un statut d'EPCI mais nous pourrions nous appeler métropole. De par sa taille, en héritant des transports scolaires et du boulevard Laurent Bonneval -qui est tout de même, je dois le dire, un super cadeau-, le périmètre de la métropole sera placé dans les mains du préfet qui pourra, à loisir, en modifier les équilibres représentatifs.

Alors, certes, nous n'avons pas tout perdu. Nous serons une métropole intégrée dans un pôle métropolitain, outil de coopération né d'un intense lobbying de l'ACUF et de son président. Voilà ce que vous avez sauvé, monsieur le président, de la réforme territoriale. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI :** Monsieur le président, chers collègues, le moins que l'on aurait pu faire pour cette importante délibération, c'eût été de mesurer le réalisé de l'ancienne convention qui s'est achevée fin 2008, de quantifier son implication sur notre plan de mandat, de porter éventuellement des correctifs pour une vraie politique de service public. Cela nécessite un vrai débat. Il faut avouer que nous sommes un peu frustrés d'être quasiment mis devant le fait accompli.

Alors, si effectivement le Conseil régional a délibéré en juillet 2008 en insistant pour que ces nouveaux contrats de développement durable placent au centre de son action le développement durable de l'aménagement du territoire comme instrument d'équité entre les hommes et les femmes avec, comme question primordiale, l'emploi pour tous, ce qui doit nous inciter, au niveau de notre agglomération, à la vigilance, tant sur l'existant en termes d'entreprises que de l'accueil de nouvelles (notamment des PME et PMI, qui représentent la grande masse du tissu économique), le dispositif Securise'Ra est, à notre sens, un outil indispensable pour les Conseils de développement, dans la perspective de développement durable d'un emploi de qualité.

Faire du "vivre ensemble" un vrai cheval de bataille dans une agglomération attractive, dans la diversité, la mixité sociale à taille humaine. Mais comment parvenir à la construction de 7 500 logements, sur la base des critères du PLH adopté en 2007, sans une politique d'acquisitions foncières bien plus large, qui doit associer les services de l'Etat, tellement les besoins sont immenses ? Les budgets à mobiliser ne peuvent être supportés par nos seules collectivités ; plusieurs orateurs l'ont d'ailleurs fait remarquer.

L'ambition est affichée : cohérence entre urbanisme et déplacements, développement économique du territoire, valorisation et préservation de l'environnement.

La stratégie métropolitaine mérite débat et réflexion. Bien qu'elle soit loin d'être achevée et que nous soyons juste à l'orée d'une grande réflexion, elle ne peut se résoudre qu'avec l'addition de territoires. Pour nous, il faut faire en sorte que les villes soient parties prenantes, fortes d'un socle et fortes de services publics qui apportent satisfaction aux besoins des populations. Alors, nous devons nous interroger lorsque des hôpitaux et des tribunaux sont menacés, comme par exemple le tribunal des prud'hommes de Givors, des postes ferment, des services marchands s'imposent. Nous sommes en droit de nous questionner sur la manière correcte dont l'aménagement du territoire est organisé.

La lutte contre les gaz à effet de serre doit combiner le développement des transports collectifs par un maillage pertinent, prenant en compte les transports des personnes et des marchandises, notamment avec REAL, et une tarification permettant d'abaisser le coût du transport pour les usagers, préfigurant -comme nous le proposons- un accès libre dans un futur proche.

L'économie de pointe et l'innovation ont besoin d'un fort potentiel de recherche, d'universités du XXI<sup>ème</sup> siècle. L'agglomération et la Région sont particulièrement sollicitées. À ce sujet, nous aimerions que l'Etat puisse faire mieux !

La mise en œuvre de ce projet territorial nécessite un travail démocratique, auquel le Conseil de développement sera bien entendu associé ; un Copil sera lui aussi mis en place. Il conviendra d'en mesurer l'évaluation dans sa réalisation au cours du mandat pour éventuellement apporter les rectificatifs qui s'imposent.

Mais comment aller au-delà pour intéresser toute la société civile, les syndicats et mouvements associatifs alors que nous regrettons un déficit de débat démocratique ? La participation citoyenne doit être encouragée pour valoriser ce contrat entre notre agglomération et la Région.

Notre groupe, monsieur le président et chers collègues, soutiendra cette délibération avec nos propositions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Quatre minutes pour le groupe Synergies-avenir.

**M. le vice-président REPELIN** : Monsieur le président, chers collègues, quelques constatations à l'occasion de cette délibération.

Premièrement, le précédent contrat a été très positif. Je rappellerai tout ce qui concerne les transports en commun, je n'en ferai pas une liste exhaustive. Ce nouveau contrat Etat-Région 2007-2013 qui a été signé nous incite à travailler dans le volet territorial, c'est-à-dire de travailler en direct avec le Grand Lyon. Dans cette convention, la Région apporte -comme vient de le dire Jean-Paul Bret- 69 M€ soit 55 € par habitant. De plus, elle tient compte du fait métropolitain et anticipe aussi ce qui pourrait se produire après la réforme des collectivités territoriales.

Un autre point essentiel est le développement durable, réellement placé au cœur de tous les projets listés un par un mais globalisés dans cette approche. Le développement durable est en cohérence avec notre approche du plan de mandat que nous avons tous voté.

Une chose intéressante est ce comité de pilotage entre la Région et la Communauté urbaine qui va suivre les évolutions et le devenir de tous ces projets ; il est aussi ouvert au président du Conseil de développement, ce qui est une bonne chose.

Autre observation, ce dossier arrive dans une zone de pré-turbulences, c'est-à-dire avant des échéances électorales régionales et nous pourrions dire que ce n'est jamais le moment.

En conclusion, nous voterons cette délibération et nous souhaitons faire partie du comité de pilotage pour amener nos intentions et notre appui à ce contrat. Je dirai aussi que nous veillerons à poursuivre la maîtrise d'un développement compétitif de notre agglomération. Pour terminer, je voudrais rajouter que le pragmatisme qui anime notre détermination ne doit pas être remis en cause par des dogmatismes radicaux.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. DUMAS** : Monsieur le président, mes chers collègues, ce rapport nous est apparu intéressant, pas seulement parce qu'il fixe et précise le soutien du Conseil régional au projet d'agglomération du Grand Lyon pour la période 2009-2015, pas seulement parce qu'il est curieusement présenté trois mois avant les élections régionales et qu'il engagera la Région et sa nouvelle équipe élue au mois de mars prochain aux commandes durant cinq années mais surtout parce qu'il a été l'occasion, pendant la commission des finances, d'un de ces échanges qui pimenter la vie communautaire et qui révèle, selon nous, admirablement le mode de fonctionnement de cette maison. De quoi s'agit-il ?

Trois élus proches de votre majorité, monsieur Sécheresse, monsieur Plazzi et monsieur Vincent, ont fait remarquer, à juste titre, n'avoir été à aucun moment ni informés ni concertés. Nous, élus de l'opposition, nous savons que cela existe. Mais pour les élus de la majorité, sur ce dossier lourd de coopération entre le Grand Lyon et la Région !

Nous avons bien essayé, lors de la commission, de demander le report de ce texte, comme vient de le faire Max Vincent. Le président Darne -avec lequel, il est vrai, il n'y a jamais de problème- a expliqué qu'il n'y avait pas de quoi "fouetter un chat" puisque la contribution du Conseil régional s'élevait finalement à 69 M€.

Il n'y a effectivement pas de quoi fouetter un chat : 300 M€ pour cette convention sur six ans. La précédente convention s'est terminée en octobre 2008. Il aura fallu quatorze mois pour que l'on nous présente, sans aucune concertation, une nouvelle convention. Chacun comprendra bien que, quand le dossier traîne ainsi, on ne peut plus attendre un mois de plus !

La gouvernance du dossier est un des points forts du Grand Lyon et de son président. A cet égard, le texte présenté ce soir en fait trop : le pilotage se fera par la mise en place d'un comité de pilotage et par l'association de la société civile, incarnée notamment par le Conseil de développement. Mes chers collègues, lors de la précédente convention qui s'échelonnait de 2003 à 2008, six longues années -qui correspondent, je crois, monsieur le président, à votre premier mandat-, le comité de pilotage n'a jamais pu se réunir ; il ne s'est jamais réuni alors que l'argent public, lui, était bien dépensé.

Je veux bien, monsieur le président, que vos relations soient au beau fixe avec le président Queyranne de la Région mais, selon nous, ces pratiques sont un peu limitées pour ne pas dire négligentes. D'ailleurs, lors de la commission des

finances, monsieur Darne a même osé dire qu'il ne fallait pas surcharger l'administration en réunions. Franchement, de qui se moque-t-on ?

Sur le fond, nous pouvons nous étonner que la Région ait accepté de financer tant de projets lyonnais ou grands lyonnais qui n'ont rien à voir avec ses compétences. D'ailleurs, il y a peu de projets au niveau économique, moins d'un tiers sur l'ensemble des projets figurant dans la convention. De plus, huit communes bénéficieront de la manne du Conseil général et du Grand Lyon. Il s'agit peut-être du fruit du hasard mais, sur ces huit communes, monsieur le président, sept sont de gauche ou dans votre majorité. Lyon, rassurez-vous, ne s'est pas oubliée puisqu'il est prévu entre autres un plateau d'athlétisme de 6 300 mètres carrés pouvant accueillir 1 600 spectateurs dans un arrondissement que vous connaissez bien, le neuvième. Mais que les quarante-neuf autres communes qui ne bénéficieront de rien se rassurent ! Ce dossier est un petit dossier et si les élus du Grand Lyon n'ont jamais été informés, le Bureau du conseil de développement, lui, l'a été ; il a pu ainsi donner un avis il y a quelques jours.

Pour finir, monsieur le président, j'aimerais citer une interview que vous avez donnée le 25 novembre au *Monde* qui consacrait un dossier sur les transports lyonnais. Je vous cite : "Ce que je souhaite, c'est que l'on fasse dans le pays, la France, ce que j'ai fait à Lyon".

**M. LE PRÉSIDENT** : En matière de transports, oui.

**M. DUMAS** : Monsieur Collomb, cela ne concernait pas seulement les transports, c'était bien un échange à portée générale. "Même à droite, ils sont scotchés quand ils voient les changements dans la ville" ; vous avez parlé de la ville, pas du Grand Lyon. Chacun reconnaîtra dans cette citation, monsieur le président, votre modestie qui, au train où vont les choses, va certainement devenir proverbiale. Mais, ce soir, il me semble que tous les élus, monsieur le président, et pas seulement ceux de droite, sont scotchés devant le mépris manifeste que vous leur portez dans ce dossier en réalité très important. Chacun appréciera si ce mépris manifeste est une des causes aux problèmes de gouvernance que connaît cette maison. Merci.

**M. le vice-président BRET** : Monsieur Dumas se qualifie lui-même de "taquin", ce qui est tout de même une façon de se décerner des demi-compliments. Quand on l'entend, on pourrait plutôt le qualifier de mauvais procureur en général. Evidemment, j'ai l'habitude puisque, au conseil municipal de Villeurbanne, vous êtes aussi dans le même registre. Il y avait donc peu de surprise pour nous.

Néanmoins, je voudrais dire quelques mots parce que monsieur Vincent a exprimé les choses avec modération et on n'est pas triomphant ici. Nous pouvons reconnaître que, dans ce dossier, nous avons manqué un peu de réaction mais c'est partagé avec la Région.

Lorsque l'on vous dit les choses comme cela, vous riez. C'est vrai que la Communauté sort seulement depuis peu de temps d'un plan de mandat élaboré dans le courant de l'année dernière et voté lors de la séance du 17 novembre 2008. Donc, reconnaissez que se relancer à nouveau à l'occasion d'un contrat, qui -Jacky Darne vous l'a dit- bien sûr ne représente qu'une partie relativement modeste par rapport à notre plan de mandat, était peut-être un exercice que nous avons trouvé un peu démesuré et nous nous sommes peut-être contentés effectivement d'un échange trop resserré. Nous reconnaissons une insuffisance dans la façon de faire qui n'a peut-être pas été tout à fait au niveau de ce que certains auraient voulu. Cependant, le Bureau

de la Communauté urbaine a été saisi de ce contrat et à peu près tous les groupes, sauf ceux de l'opposition, y siègent. De la même manière, le Conseil de développement a été saisi.

Certains nous ont fait le reproche -comme monsieur Vincent l'a dit très justement- de ne pas avoir eu une vision plus précise du montant de chaque ligne. Nous avons choisi délibérément de ne chiffrer que les grands chapitres et, ensuite, le temps peut-être que nous avons perdu, où nous avons été insuffisants sur la première partie, nous le rattraperons dans la déclinaison de ce contrat. Il y aura un comité de pilotage où les élus seront représentés, le Conseil de développement sera saisi. Donc, peut-être que le temps un peu perdu avant, nous le rattraperons dans la déclinaison de ce contrat.

J'ajoute -parce que vous y avez fait allusion tout à l'heure- que nous pensons que cette déclinaison doit être une déclinaison exigeante. Les choses doivent être examinées. Pour autant, elles doivent être vues d'une façon relativement pragmatique et nous ne devons pas aller à la Région chaque matin avec nos fiches action pour savoir où nous en sommes. Cela a peut-être été aussi une petite difficulté que nous avons pu rencontrer dans la discussion avec la Région mais s'il n'y avait que cette difficulté, reconnaissez qu'elle ne serait tout de même pas très grande ! En tout cas, il me semble que c'est une démarche positive. Je regrette un peu que -comme vous l'avez fait, monsieur Dumas-, l'on cherche davantage à la déconsidérer que véritablement à faire preuve d'un esprit critique que l'on souhaiterait, à ce propos, un peu plus positif.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon,  
- abstention : groupe Centriste et démocrate.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2009-1133 - finances, institutions et ressources** - Comité social du personnel de la Communauté urbaine - Avenant n° 1 à la convention du 5 mars 2009 - Subvention financière 2009 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1133. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le vice-président CLAISSE**, rapporteur : Il s'agit de l'avenant numéro 1 à la convention qui nous lie avec le comité social du personnel du Grand Lyon. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté, Mmes Bargoin, Frih, Ghemri (pouvoir à M. Albrand), Roger-Dalbert, MM. Justet, Thévenot n'ayant pas pris part au vote (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai tout de même une explication de vote à faire sur le contrat d'agglomération (dossier numéro 2009-1146).

Je pose la même question qu'au groupe Les Verts -je pose toujours des questions afin que l'opinion publique ait, à chaque fois, une vision la plus transparente possible- : sur le contrat d'agglomération, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon a voté contre. Si par exemple demain l'UMP, par un hasard extraordinaire, arrivait au pouvoir à la Région, est-ce que cela veut dire que ce contrat serait caduc et que vous considéreriez qu'il n'y a pas besoin pour l'agglomération lyonnaise de 69 M€, sachant, pour préciser les choses, que vous sous-entendiez que l'on se gâtait bien au niveau de nos arrondissements ? Mais, voyez, on ne s'est pas trop gâté puisque la seule grande réalisation du dernier contrat qui n'ait pas été faite et que nous ayons prolongée c'est la fameuse halle d'athlétisme qui était déjà inscrite et que nous n'avons pas réalisée. Donc ainsi vous allez faire campagne sur le thème "pas 70 M€ pour le Grand Lyon, on renégocie le contrat avec le Grand Lyon".

Nous passons au dossier suivant.

**N° 2009-1093 - proximité et environnement - Saint Fons - Station d'épuration - Renouvellements de matériels - Unité de traitement 3 des eaux et four 1 d'incinération des boues - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -**

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Colin a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1093 et 2009-1096. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le vice-président COLIN**, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, ce dossier concerne la station d'épuration de Saint Fons d'une capacité de 700 000 équivalents-habitants. Un contrat a été signé avec le Groupement rhodanien d'épuration pour les années 1992-2012. Il se trouve que le Conseil d'Etat, en 1999, a rendu impossible la continuité de ce contrat qui était un marché d'entreprises de travaux publics. Nous avons donc été obligés de l'annuler et, considérant que nous avons encore des équipements à faire avant de relancer le marché, il est important effectivement de voter une possibilité d'investir 1,223 M€ dans le traitement des eaux, l'incinération des boues et dans une pompe sous silo à boues.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

**M. GEOURJON** : Monsieur le président, chers collègues, nous devons délibérer ce soir sur des renouvellements de matériels concernant la station d'épuration de Saint Fons. Notre groupe est bien évidemment favorable à ce dossier car ces opérations sont indispensables. En effet, vous l'avez sans doute lu dans la presse, notre pays va devoir s'expliquer devant la Cour de justice de l'Union européenne sur la gestion des eaux urbaines résiduaires, et ce après avoir reçu un avertissement il y a quelques années. La commission européenne la juge ainsi non conforme aux règles européennes en vigueur. Dans ce contexte, les efforts importants entrepris par le Grand Lyon pour mettre aux normes ses stations d'épuration doivent être poursuivis et amplifiés.

A l'occasion de ce dossier de modernisation, je souhaite attirer l'attention de notre Conseil sur la question d'élimination

des résidus de médicaments dans les eaux usées. Plus de 3 000 médicaments sont actuellement disponibles sur le marché français. Les résidus de médicaments, lorsqu'ils ne sont pas totalement dégradés dans l'organisme, sont excrétés. Par ailleurs, nous assistons aussi à des rejets, notamment dans les eaux usées, de médicaments non consommés au lieu d'utiliser des filières de recyclage. Au final, une partie de ces résidus est retrouvée dans les effluents et boues des stations d'épuration urbaines. Il s'agit essentiellement de dérivés hormonaux, de contraceptifs et d'antibiotiques.

A priori, en ce qui concerne les eaux destinées à la consommation humaine, les filières de potabilisation multibarrières éliminent bien ces molécules. Il n'en est pas de même pour le milieu aquatique, aussi bien pour l'eau douce que pour le milieu marin. Certes, les concentrations sont très faibles mais il existe une imprégnation chronique du milieu naturel dont nous mesurons mal la toxicité à long terme.

Depuis trois ans, plusieurs études ont déjà été conduites. Plus récemment, les ministres de la Santé et de l'Ecologie ont mis en place un comité de pilotage en charge de l'élaboration et du suivi du premier plan national de surveillance des résidus de médicament dans l'eau. Avons-nous un bilan qualitatif et quantitatif de ce phénomène ? Par ailleurs, le meilleur remède étant la prévention, le Grand Lyon travaille-t-il en lien avec la filière santé sur une gestion des résidus de médicaments le plus en amont possible dans le cycle de l'eau ?

Je voudrais simplement dire que Bruxelles nous a réprimandés alors que nous avons investi depuis 350 M€ dans nos stations d'épuration qui sont aux normes des années 1998. Compte tenu des formalités, des difficultés et des longueurs administratives, elles seront aux normes pour fin 2011 comme convenu dans l'accord signé entre le Gouvernement et le Grand Lyon.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je ne comprends pas d'ailleurs. Il faudra envoyer une lettre car, en sachant que nous avons investi 300 M€ dans le dernier mandat et 200 M€ dans ce mandat, je veux bien que nous soyons montrés du doigt mais, tout de même, il ne faut pas exagérer parce que c'est à force de prendre ce genre de décision que la commission européenne perd une certaine crédibilité auprès des peuples.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président COLIN.

**N° 2009-1096 - proximité et environnement - Lutte contre le changement climatique et freins rencontrés par les entreprises - Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire Pacte de l'institut d'études politiques de Grenoble - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -**

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-1096. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le vice-président COLIN**, rapporteur : Le dossier numéro 2009-1096 concerne l'attribution d'une subvention au laboratoire Pacte de l'institut d'étude politique de Grenoble pour un montant de 15 000 € dans le cadre d'un contrat pour la recherche et le développement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Cinq minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. MILLET** : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération, que le groupe Communiste et intervention citoyenne votera, éclaire une réalité importante des enjeux climatiques. Il ne suffit pas de grandes déclarations car rien ne peut être fait sans les acteurs sociaux, les entreprises, objets de l'étude proposée dans ce rapport, mais aussi l'ensemble des forces sociales. Même s'il existe effectivement de bonnes pratiques, il existe aussi des réticences et des obstacles. À quelques jours du sommet de Copenhague et de ses effets médiatiques, partons des faits.

Si les objectifs mondiaux de Kyoto par référence à 1990 sont atteints, c'est d'abord dû à l'effondrement de la production industrielle des anciens pays de l'Est dans les années 90. Si la France a respecté ses engagements, c'est d'abord le fait de l'agriculture qui a réduit seule ses émissions, pendant que les bénéficiaires industriels des quotas de carbone les utilisaient pour la naissance d'un marché financier dont tous les spécialistes commencent déjà à étudier le prochain crack.

Cette délibération confirme que le Grand Lyon inscrit son action dans le cadre du consensus du Grenelle qui fonde la réponse au défi climatique, et plus généralement écologique, sur un seul outil : le marché, ce que l'on appelle désormais le "capitalisme vert". C'est bien l'un des deux objectifs de cette délibération recherchant les perspectives de développement du marché privé des *cleantechs*. J'espère ne pas déformer le sens en traduisant par "technologies propres", l'anglicisme devant bien sûr être indispensable pour que les experts se comprennent mais je ne suis pas expert. Mais le marché est-il écologiquement vertueux, bien que socialement dramatique ?

Le coût du kilowatt installé en éolien baissait dans les années 90. Depuis qu'il est subventionné, son prix explose, passant de 850 € le kilowatt en 2001 à plus de 1 600 € le kilowatt en 2008. L'effet d'aubaine des subventions, bien connu des économistes, joue à plein et les affairistes s'en donnent à cœur joie ! "Votre toit vous enrichit" affirment les publicités des vendeurs de panneaux solaires. Mais qui connaît les conséquences économiques à terme de ce tarif d'achat garanti ? Qui peut croire à la finance perpétuelle ? Les estimations de coût en 2020 vont jusqu'à 200 € par an et par logement si l'on considère le coût moyen de production de l'électricité, soit plus de 50 % sur la facture moyenne d'électricité d'un logement. Quand la déréglementation obligera EDF à vendre à prix coûtant son électricité nucléaire à ses concurrents, qui paiera ?

L'organisme patronal Coe-Rexecode précise clairement le but en étudiant le prix de marché de l'électricité (le prix mondial) en constatant -je cite- : "La France est aujourd'hui en dessous mais devra rattraper rapidement le prix moyen du marché", ce que confirme le rapport Poignant. Il faut que les prix augmentent pour que le photovoltaïque atteigne enfin cette parité réseau promise, tout en pompant financièrement ce qui est encore le service public EDF. Les marges ainsi extorquées ne vont pas dans la recherche, qui reste en France largement financée sur fonds publics, ni dans un secteur qui se développe essentiellement aux Etats-Unis ou en Chine ; dans les dix premiers groupes mondiaux du photovoltaïque, un seul européen, allemand, qui vient d'annoncer la délocalisation de sa principale unité de production en Asie.

La taxe carbone repose sur la même logique de marché. Comme toute taxe à la consommation, elle est profondément inégale. Mais constatons que, lorsque cette taxe est due par tous les Français, on prend soin d'exonérer toujours plus largement les entreprises, officiellement pour éviter les "fuites de carbone", comprenez les délocalisations. 96 % des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie sont exonérés, comme le note le dernier numéro de la revue de l'Ademe.

Nous considérons qu'une économie décarbonée a moins besoin de taxes censées influencer sur le marché que d'impôts progressifs fondant et finançant des choix politiques.

Le groupe Communiste appelle donc à un débat politique sur le plan climat qui mette sur la table les analyses, surtout quand elles sont contradictoires, évite les discours publicitaires, condition de la mobilisation des acteurs sociaux

Un tel débat nous conduirait, par exemple, à s'interroger sur la priorité au photovoltaïque par rapport au solaire thermique, sur la pertinence de la revente du photovoltaïque sur le réseau comparé à l'autoconsommation, sur la part possible du solaire thermodynamique et bien sûr sur la part du nucléaire donc de l'électricité dans la réponse globale au défi climatique, à mesurer les résultats pratiques et non seulement les promesses des bâtiments BBC compte tenu des comportements pas toujours idéaux de leurs habitants, à s'interroger s'il ne faut pas placer en priorité l'isolation massive des bâtiments anciens, qui ne peuvent bien sûr atteindre des performances exceptionnelles mais qui sont un gisement majeur de réduction d'émissions, nécessitant des financements importants ainsi que le développement des réseaux de chaleur.

Pour conclure, il est très utile d'avoir une politique lisible pour les entreprises et nous demandons de travailler aussi pour identifier les freins et obstacles rencontrés par les collectivités. Comment travailler avec les bailleurs sociaux pour des mesures à grande échelle sur un parc social qui ne trouve nul financement à la hauteur de ses besoins ? Comment débloquer les projets d'OPATB ? Par exemple, à Vénissieux, on évalue un besoin de 20 M€ d'investissement pour un gain de 6 000 tonnes de carbone mais le projet traîne en longueur depuis des années ? Sans parler du transport urbain et de la propreté qui renvoient toujours à des enjeux de comportements mais s'inscrivant dans des choix politiques. Il est donc essentiel de mieux connaître les freins aux bonnes politiques et les intérêts qui poussent à de mauvais choix politiques.

Copenhague va surfer sur la veine des grands films, sur le choc des mots et le poids des photos mais, en coulisses, ce seront les intérêts des plus puissants qui négocieront les conditions de ce marché vert qui n'est que le nouvel espace de la guerre économique alors que nous avons besoin d'un fantastique effort de connaissance, de démocratie, de citoyenneté, de choix politiques et non de marché.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Charles.

**M. le vice-président CHARLES** : Je vais répondre à notre collègue, non pas sur tous les points mais je vais d'abord le rassurer sur le fait que nous ne marchons pas que sur un pied, celui du marché mais, par contre, nous allons voir le diagnostic climatique avec l'ensemble des partenaires sociaux. Nous allons présenter le diagnostic au Medef et à la Chambre des métiers. Un contact a été pris avec la Chambre de commerce que l'Ademe a fixé. Nous avons aussi vu les syndicats, dont sept unions départementales de syndicats sur huit ont affirmé vouloir contribuer au plan climat du Grand Lyon -ce qui ne se fait

pas au niveau national- et je compte les réunir en 2010 parce que oui, le marché a peut-être des défauts mais il n'empêche que si l'on n'envisage pas les transformations du tissu productif dues au réchauffement climatique et les adaptations en termes de politique publique et en termes de formation des personnes, nous serons effectivement dans un mouvement de régression. Donc il s'agit bien de produire du débat politique et de réunir les partenaires sociaux pour anticiper sur l'avenir. J'ai entendu que, pas très loin de chez nous, à Roanne, ils y arrivent et c'est innovant, nous allons essayer d'être dans cette dynamique vertueuse.

Le deuxième élément c'est que, sur le prix de l'énergie, j'ai un désaccord. Aujourd'hui, EDF nous présente le prix du kilowatt-heure du nucléaire et nous dit qu'au niveau du prix actuel du kilowatt-heure nucléaire, ils n'ont pas les réserves nécessaires pour investir, pour renouveler le parc. Nous savons qu'un tiers du parc nucléaire ne fonctionne pas aujourd'hui et ils demandent à l'Etat et font du lobbying auprès de nous pour une augmentation du prix du kilowatt-heure, sauf que si nous, dans le cadre de ce plan climat, nous n'envisageons pas les conséquences sociales du prix du kilowatt-heure, nos collègues maires viendront nous voir en nous disant combien de personnes viennent dans leur CCAS pour payer leurs factures.

Là encore, sur le prix, je pense que le débat sur le prix réglementé et le moment où le prix est augmenté et quelles sont les conséquences sociales va disparaître, le débat n'est pas sur le prix et l'aide au photovoltaïque et à l'éolien parce que d'autres filières ont été aidées avant de trouver leur rentabilité. Aujourd'hui, le débat est double : il est à la fois sur l'accès à l'énergie d'un plus grand nombre de populations et sur la construction d'une politique publique vers des technologies propres ; nous allons aussi enfin vers cela.

Sur les collectivités, aujourd'hui, nous avons réuni les meilleurs exemples dans les collectivités publiques européennes et américaines. Donc nous travaillons aussi à commencer par nous puisque nous avons utilisé, avec le vice-président Darne, une partie du remboursement anticipé de la TVA sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments du Grand Lyon et sur l'installation de centrales photovoltaïques sur les toits.

Pour finir, sur le plan climat et sur la méthode, il n'est pas question de produire de la pensée unique à travers le plan climat. Aujourd'hui, nous avons voulu produire de la connaissance et la partager. Nous faisons le tour de toutes les mairies et des partenaires sociaux pour donner la connaissance, puis pour dessiner plusieurs trajectoires pour atteindre nos objectifs et les mettre en débat politique. Ce n'est pas au plan climat de dire telle ou telle chose ou mettre tant d'argent sur les transports. Par contre, l'objet du plan climat est de dire : "Voici les différentes trajectoires par lesquelles nous pouvons atteindre les objectifs et produire un débat politique, un choix politique pour arriver à cet objectif que nous avons tous voté à l'unanimité. Il s'agit bien in fine non pas de produire de la pensée unique qui descendrait d'un calcul mathématique mais un débat politique au sein de cette assemblée. Dans ce cadre, je suis complètement d'accord avec vous.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Si vous le voulez bien, sur le plan climat, nous allons non seulement produire du débat politique mais peut-être -ce qui scotche nos concitoyens- de l'action politique parce qu'après tout, ils nous demanderaient, si l'on ne produisait que du débat politique, d'être universitaires et pas d'être élus politiques.

Donc je vous annonce que nous allons réunir au début de l'année prochaine une conférence locale du climat qui aura

cinq collègues : un collège industries et fournisseurs d'énergie, un collège tertiaire, logistique, bailleurs sociaux copropriétés, un collège citoyens associations, un collège institutionnel avec tous les partenaires et un collège recherche, innovation, de manière à pouvoir à la fois agir et développer les *cleantechs*.

Car, chers collègues, c'est là que nous aurons un petit problème avec vous et, quand vous l'aurez examiné, vous serez d'accord, je crois, avec ce que nous faisons. Il ne faut pas qu'en France, nous produisions seulement de la norme, il faut produire des technologies permettant de respecter la norme car, si nous ne le faisons pas -comme vous l'avez très justement souligné- les Japonais et les Chinois fourniront demain les produits qui permettront effectivement de respecter la norme. Si aujourd'hui par exemple nous voudrions faire en sorte que des dizaines de milliers d'habitations anciennes soient remises aux normes, il faudrait encore que nous ayons les PME qui soient capables de les remettre aux normes.

Donc, quelque part, l'économique et le théorique sont reliés dans ce que Karl Max appelait la dialectique. Si vous voulez que l'on ait une discussion théorique, y compris sur Karl Max et Polanyi, à la fois sur l'analyse et sur ses insuffisances, je suis aussi votre homme.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président COLIN.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons passer à l'examen des dossiers pour lesquels la conférence des présidents n'a pas retenu de débat. Pour ces dossiers, je demanderai donc seulement aux rapporteurs de faire connaître l'avis de la commission avant de les mettre aux voix.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2009-1087** - Lyon 2° - Parc public de stationnement Perrache-Archives - Adoption des tarifs - Convention de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 - Avenant n° 2 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné mon-sieur Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2009-1087. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. GRIVEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. GRIVEL.

---

**N° 2009-1088** - Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire de la Communauté urbaine - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

**N° 2009-1091** - Francheville - Création du carrefour à feux chemin de la Poterie-avenue Table de Pierre - Acceptation d'une offre de concours du Sytral pour des travaux de signalisation lumineuse - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Alain Imbert comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1088 et 2009-1091. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

**M. Alain IMBERT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

---

**N° 2009-1090** - Utilisation d'appuis du réseau public d'électricité pour le cheminement du réseau de fibre optique Criter - Convention cadre avec le Syder et ERDF - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné mon-sieur Serres comme rapporteur du dossier numéro 2009-1090. Monsieur Serres, vous avez la parole.

**M. SERRES**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. SERRES.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

**N° 2009-1135** - Attribution d'une subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon - Convention annuelle 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**N° 2009-1138** - Bioparc Lyon - Avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1135 et 2009-1138. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur en remplacement de M. le vice-président KIMELFELD absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés, MM. Barge, Bouju, Brachet, Da Passano, Giordano n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2009-1138 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS en remplacement de M. le vice-président KIMELFELD absent momentanément.

---

**N° 2009-1141** - Attribution d'une subvention à l'association Bioforce - Année 2009 - Direction des relations internationales -

**N° 2009-1142** - Actions d'éducation au développement - Attribution d'une subvention à l'association Afrikassoly - Année 2009 - Direction des relations internationales -

**N° 2009-1143** - Actions de coopération avec le centre hospitalier point G de Bamako - Attribution d'une subvention au centre hospitalier Le Vinatier - Année 2009 - Direction des relations internationales -

**N° 2009-1144** - Projet de création d'une plateforme web communautaire sur le microcrédit - Attribution d'une subvention à l'association Xeetic pour l'année 2009 - Direction des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Avis favorable de la commission sur les dossiers numéros 2009-1141 à 2009-1144. Pas d'opposition ?

Adoptés, Mme Lévy et M. Julien-Laferrière n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2009-1141 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de Mme la vice-présidente BESSON absente.

---

## III - COMMISSION URBANISME

---

**N° 2009-1100** - Bron - Bron Terraillon - Plan de sauvegarde - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2009-1102** - Champagne au Mont d'Or - Aménagement des places Ludovic Monnier et des Anciens combattants et de la rue Simone Balaÿ - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1103** - Craonne - Aménagement du mail piéton - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1111** - Lyon 8° - ZAC Mermoz nord - Approbation du bilan financier prévisionnel, de la participation d'équilibre communautaire et du mode de réalisation en régie directe - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1112** - Lyon 9° - ZAC sud du quartier de l'Industrie - Avenant n° 1 au protocole de liquidation - Participation d'équilibre complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2009-1113** - Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Déclaration de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**N° 2009-1114** - Villeurbanne - ZAC Charpennes Wilson - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1100, 2009-1102, 2009-1103, et 2009-1111 à 2009-1114. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés, MM. Barge, Bouju, Brachet, Da Passano, Giordano n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2009-1112 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. DAVID.

---

**N° 2009-1110** - Lyon 9° - Rue Sergent Michel Berthet - Révisions de prix - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur Augoyard comme rapporteur du dossier numéro 2009-1110. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

**M. AUGOYARD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. AUGOYARD.

---

#### **IV - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES**

---

**N° 2009-1120** - Utilisation de contrats d'ouverture de crédit de trésorerie pendant l'exercice 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

**N° 2009-1121** - Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2010 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

**N° 2009-1122** - Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2010 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

**N° 2009-1124** - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2010 - Cadre général - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

**N° 2009-1131** - Modification du tableau des effectifs - Régime indemnitaire de fonctions - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2009-1132** - Mise en recouvrement d'un trop perçu - Remise gracieuse accordée à M. Philippe Nolin - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur

des dossiers numéros 2009-1120 à 2009-1122, 2009-1124, 2009-1131 et 2009-1132. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

**M. CORAZZOL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

---

**N° 2009-1123** - Emprunt à court terme pour l'exercice 2010 - Utilisation en trésorerie - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier numéros 2009-1123 est retiré.

*(Retiré).*

---

**N° 2009-1125** - Convention d'échange de données entre la Communauté urbaine et ses communes membres et les gestionnaires de services publics - Abrogation de la délibération n° 2000-5167 en date du 27 mars 2000 - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**N° 2009-1127** - Prestations de conseils juridiques hors contentieux - Autorisation de signer les marchés - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**N° 2009-1130** - Achat de prestations liées aux déplacements de délégations ville de Lyon-Communauté urbaine - Convention de groupement de commandes - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Sécheresse comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1125, 2009-1127 et 2009-1130. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

**M. le vice-président SÉCHERESSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Dans le dossier numéro 2009-1130, il convient de remplacer le paragraphe :

*"L'accord-cadre passé dans le cadre du présent groupement de commande relève de la procédure d'appel d'offres ouvert définie à l'article 33 et dont le régime est fixé par les articles 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics".*

par le suivant :

**"L'accord-cadre passé dans le cadre du présent groupement de commande relève de la procédure définie à l'article 30 du code des marchés publics".**

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président SECHERESSE.

---

**N° 2009-1126** - Prestations d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (hors Centre d'échanges de Lyon Perrache) - Lot n° 1 - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2009-1128** - Atelier de reprographie - Location et maintenance de 3 copieurs numériques haut débit (deux copieurs noir et blanc et couleur et un copieur noir et blanc) et leur progiciel de gestion d'impression - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2009-1129** - Fourniture d'articles et d'appareillages électriques pour les services de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : fournitures pour protections et distribution - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Lyonnet comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1126, 2009-1128 et 2009-1129. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

**M. LYONNET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LYONNET.

---

#### **V - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT**

**N° 2009-1094** - Eau et assainissement à Madagascar - Mise en réseau et appui à la Coopération décentralisée et non gouvernementale - Attribution d'une subvention à l'association pS-Eau pour 2009-2010 - Direction de l'eau -

**N° 2009-1095** - Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2009-1097** - Eau potable - Traités d'affermage de la production et de la distribution d'eau potable avec les sociétés Veolia eau-Compagnie générale des eaux et la Société de distribution d'eaux intercommunales (SDEI) - Approbation des avenants n° 17 - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le vice-président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2009-1094, 2009-1095 et 2009-1097. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le vice-président COLIN**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés, MM. Bernard R. et Charles n'ayant pas pris part au vote sur le dossier n° 2009-1095 (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président COLIN.

---

*(La séance est levée à 21 heures 30).*

---

---